



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/46/PV.17  
10 octobre 1991

FRANCAIS

---

Quarante-sixième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 17e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mardi 1er octobre 1991, à 15 heures

Président : M. SHIHABI (Arabie saoudite)  
puis : M. AL-KHUSSAIBY (Oman)  
(Vice-Président)

Allocution de M. Robert Gabriel Mugabe, Président de la République du Zimbabwe

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Ndolo Ayah (Kenya)  
M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

/...

---

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

M. Ben Yahia (Tunisie)  
M. Tran Quang Co (Viet Nam)  
M. Al-Khater (Qatar)

La séance est ouverte à 15 h 25.

ALLOCUTION DE M. ROBERT GABRIEL MUGABE, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU ZIMBABWE

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Président de la République du Zimbabwe.

M. Robert Gabriel Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République du Zimbabwe, S. E. M. Robert Gabriel Mugabe, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée générale.

Le **PRESIDENT MUGABE** (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre élection à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Vous assumez la présidence d'une session qui est confrontée à la fois à des défis complexes et à des occasions uniques de prendre des décisions historiques. Nous vous souhaitons plein succès.

M. Guido de Marco, de Malte, a présidé, l'année dernière, la première session de l'Assemblée depuis la fin de la guerre froide. Il a mené à bien les travaux de cette session et nous le remercions de ses brillants efforts.

Cette année, l'Organisation des Nations Unies a l'agréable tâche d'exprimer sa gratitude à un leader remarquable, le Secrétaire général M. Pérez de Cuéllar, car grâce à lui nous avons bénéficié d'une décennie de diplomatie qui a permis de résoudre de nombreux conflits anciens et de créer un climat qui permet d'espérer que les quelques tensions qui subsistent se relâcheront. M. de Cuéllar mérite la reconnaissance des pays et des familles, car on peut dire en toute vérité que ses efforts ont aidé à ouvrir des discussions sur des questions qui ont tenu des nations otages pendant longtemps et qu'il a effectivement joué un rôle dans la remise des otages à leurs familles. Pour tous ces succès, nous devons le remercier de tout coeur.

La présente session a enregistré une nouvelle progression du principe de l'universalité des Nations Unies, la République des Iles Marshall, les Etats fédérés de Micronésie, les Etats baltes de Lettonie, de Lituanie et d'Estonie, la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée ayant été admis en tant que Membres de l'organisation mondiale. Nous les félicitons

Le Président Mugabe

et leur souhaitons la bienvenue parmi nous. En même temps, nous espérons que l'admission des deux pays de la péninsule coréenne favorisera l'établissement de relations réciproques et constructives entre eux et avec d'autres Etats Membres, et contribuera à la réalisation de leur objectif commun, la réunification. Nous espérons sincèrement que leur admission simultanée à l'Organisation des Nations Unies accélérera les progrès permettant d'atteindre cet objectif mutuellement recherché, et que l'Organisation contribuera énergiquement à faciliter ce processus.

Lors de la dernière session de l'Assemblée, nous nous sommes tous réjouis des bienfaits que la fin de l'ère d'affrontement entre les superpuissances avait apportés. A ce moment-là, les vagues contours d'un nouvel ordre international qui succéderait à l'ère de la guerre froide s'esquissaient peu à peu. Ceux qui étaient assez audacieux pour tenter d'identifier et de définir ces contours ont jugé prudent d'émettre en même temps de nombreuses réserves. Ils étaient conscients de la fragilité de ces tendances encore en pleine évolution, ils savaient combien il était facile de perdre ces nouveaux acquis et à quel point il était possible de voir réapparaître les craintes et les méfiances qui avaient été la marque de l'ordre ancien. Les événements et les expériences intervenus depuis la dernière session ont montré que l'on ne peut laisser le nouvel ordre international évoluer spontanément. La communauté internationale doit faire un effort lucide pour identifier, renforcer et rendre permanentes les tendances positives déclenchées par la fin de la guerre froide, et éliminer tous les aspects négatifs et les risques qui accompagnent ce processus de transformation. Nous pensons que la présente session devrait sérieusement entamer le processus d'examen des mesures qui peuvent être prises pour renforcer les aspects positifs découlant de l'évolution actuelle des relations internationales.

Nous devons nous efforcer avant tout de relancer le processus de règlement des conflits régionaux et de désamorcer les foyers de tension qui subsistent encore à travers le monde. De grands progrès ont été accomplis dans ce domaine. Nous comptons parmi nous une délégation cambodgienne unie, ce qui témoigne des progrès réalisés en ce qui concerne le renforcement des tendances positives vers la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est. Nous nous félicitons de la mise en place du Conseil national suprême, organe

Le Président Mugabe

légitime dans lequel devront s'incarner, au cours de la période de transition, l'unité, l'indépendance et la souveraineté du Cambodge. Tout est prêt maintenant pour que la Conférence internationale de Paris se réunisse rapidement et pour que l'Organisation des Nations Unies apporte sa contribution pour faciliter un règlement complet et durable de la question cambodgienne.

Au Sahara occidental, en Amérique centrale et à Chypre, les efforts patients et inlassables du Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, donnent des résultats positifs. Un cessez-le-feu a été mis en place au Sahara occidental le mois dernier; nous espérons que les efforts que déploie actuellement le Secrétaire général à Chypre donneront les résultats escomptés dans un avenir proche et qu'il sera possible de tirer parti de la bonne volonté de toutes les parties intéressées pour surmonter les difficultés qui subsistent; enfin, le processus de réconciliation nationale en Amérique centrale est parvenu à un stade avancé.

Le Président Mugabe

En Afrique australe, nous sommes fermement engagés sur la voie de la paix en Angola. Nous applaudissons les efforts diplomatiques qui ont conduit au processus en cours, avec l'assistance de l'Organisation des Nations Unies, pour mettre fin à 16 années de guerre et faciliter la réconciliation nationale du peuple angolais. Les négociations au Mozambique se poursuivent, même si elles sont laborieuses. De concert avec les autres pays, le Zimbabwe continuera d'apporter sa contribution à la réalisation de la paix, de la stabilité et de la réconciliation nationale dans ce pays frère.

La présente session s'est ouverte sur une note d'optimisme à propos de la question palestinienne et de ce conflit plus vaste qu'est le conflit arabo-israélien. On semble enfin être sorti de l'impasse s'agissant du processus de paix au Moyen-Orient. Nous applaudissons les efforts diplomatiques qui ont ouvert la voie au lancement d'un processus de négociations dans cette région qui a pris de l'élan, grâce aux initiatives des Etats-Unis et à l'approche pragmatique des parties intéressées de la région. Nous pensons que le but ultime de ce processus doit être un règlement complet, juste et durable dans le cadre duquel le peuple palestinien exercera son droit à l'autodétermination tel qu'il est envisagé dans les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

De même, nous applaudissons les efforts que font le Gouvernement et le peuple libanais pour rétablir la paix et la stabilité dans leur pays. Le Conseil de sécurité doit aider le Gouvernement libanais à étendre son autorité sur tout le territoire libanais. La poursuite de l'occupation du Sud-Liban par Israël et le refus de ce dernier de respecter la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité continuent d'être les principaux obstacles à la normalisation de la situation au Liban.

Certes, il y a une évolution positive de la situation au Moyen-Orient, mais cette région reste la scène principale de la poursuite d'actes d'agression et du mépris des résolutions du Conseil de sécurité. Le succès des efforts diplomatiques actuels dans la région et l'application des résolutions pertinentes des Nations Unies consolideront les tendances positives qui, nous l'espérons, seront un élément important du nouvel ordre international. Le Zimbabwe estime que les normes élevées appliquées par le Conseil de sécurité dans la mise en oeuvre de sa résolution relative à la

Le Président Mugabe

crise du Golfe persique devraient être adoptées comme modèle universel pour tous les cas d'agression.

Les mesures adoptées pour faire face aux principales menaces à la paix et à la sécurité internationales depuis l'année dernière, ont démontré la validité ultime d'une action multilatérale dans le cadre des Nations Unies. Le climat international actuel permet maintenant au Conseil de sécurité d'exercer les fonctions prévues pour lui dans la Charte. Toutefois, comme nous l'avons déjà dit, le nouveau climat au Conseil ne devrait pas conduire à ce que cet organe soit utilisé comme véhicule pour promouvoir et servir uniquement les intérêts des plus forts aux dépens de ceux des plus faibles.

Nous sommes convaincus que le temps est venu d'appliquer les mesures de sécurité collective fondées sur la Charte des Nations Unies. Un certain nombre de propositions importantes ont déjà été faites quant à la façon de procéder à cet égard. Le Zimbabwe accorde une importance particulière aux idées avancées dans le cadre de l'Initiative de Stockholm dans le document intitulé "Responsabilité commune dans les années 90". Nous exhortons cette assemblée à examiner sérieusement ces propositions. Nous jugeons également digne de notre attention la proposition relative à la réactivation des travaux du Comité d'état-major du Conseil de sécurité et la possibilité d'assigner des contingents militaires nationaux devant servir sous l'autorité du Conseil de sécurité. Il est impérieux, à cet égard, que des progrès rapides soient faits pour créer des arrangements coercitifs permanents sous le commandement direct des Nations Unies, car cela renforcerait le principe de la sécurité collective.

Le Zimbabwe a toujours déclaré son attachement à l'objectif du désarmement général et complet en tant que pierre angulaire d'un monde pacifique. En conséquence, nous applaudissons la déclaration récente du Président George Bush concernant la décision prise par les Etats-Unis d'effectuer des coupures importantes dans les armes nucléaires tactiques. Suivant de très près le Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée - le Traité FNI - et au vu des réactions positives de l'Union soviétique, nous estimons que cette évolution est un pas important vers un monde plus sûr, libéré du spectre de l'anéantissement nucléaire, où les vastes ressources utilisées auparavant pour la course aux

Le Président Mugabe

armements sont consacrées au développement. Nous estimons que l'impératif d'un effort concerté pour faire du monde un lieu plus sûr mérite toute notre attention. Nous avons donc, conformément à la Déclaration de 1963 de l'Organisation de l'unité africaine faisant de l'Afrique une zone dénucléarisée, signé les instruments d'accession au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et sommes sur le point de déposer auprès des gouvernements dépositaires.

Nous pensons également que les idées présentées par le Mouvement des pays non alignés dans sa Déclaration de La Haye concernant la règle du droit dans les relations inter-Etats contribueraient fortement à consolider les éléments positifs qui devraient être à la base du nouvel ordre international. Ces idées ont été bien reçues par cette assemblée lorsque, à sa quarante-quatrième session, elle a proclamé la décennie des années 90 Décennie du droit international. Nous espérons que l'Assemblée poursuivra, donnera suite et mettra en oeuvre un programme d'action qui établira la primauté du droit dans le nouvel ordre international.

Nous courons le risque réel de faire un pas en avant et un pas en arrière dans les efforts que nous déployons pour réaliser le nouvel ordre mondial souhaité. Les tendances positives créées par les progrès réalisés dans les domaines que j'ai mentionnés ne peuvent pas être maintenues si les conflits régionaux qui demeurent ne sont pas appréhendés et si nous permettons que de nouveaux conflits éclatent. En Afghanistan, nous n'avons fait que la moitié du travail. Nous devrions maintenant aider le peuple de ce pays à parvenir à une réconciliation nationale afin de faciliter une solution durable au conflit. Nous devons agir rapidement et nous attacher à désamorcer des situations potentiellement explosives dues aux tensions qui couvent dans "la corne de l'Afrique", au Libéria et en Europe centrale. Nous applaudissons le rôle joué par les différents mécanismes régionaux s'agissant de ces foyers de tension. Dans le nouvel ordre, il est inévitable que les principes établis régissant les relations inter-Etats comme celui de la non-ingérence devront tenir compte des efforts faits par les Nations Unies et les organisations régionales pour rétablir la stabilité et la paix dans des conditions exceptionnelles, telles celles qui règnent au Libéria et en Europe centrale.



Le Président Mugabe

En Afrique australe, nous continuons d'être gravement préoccupés par la situation explosive qui règne en Afrique du Sud. Bien que la plupart des lois qui avaient créé le système d'apartheid en Afrique du Sud aient été abrogées cette année, l'apartheid lui-même reste intact. Des négociations constitutionnelles qui sont bien évidemment impératives pour la création d'une Afrique du Sud libre, non raciale et démocratique devraient maintenant être lancées. Le processus de dialogue établi entre le Président De Klerk et les dirigeants du mouvement anti-apartheid, qui avait donné lieu à un certain optimisme l'année dernière, a récemment été menacé, compromis même, par la violence qui se poursuit dans le pays et par certaines activités du Gouvernement qui ont soulevé de graves doutes quant aux bonnes intentions du Président De Klerk.

Les événements qui se sont déroulés récemment en Afrique du Sud montrent clairement que le Gouvernement n'est pas à même de jouer le rôle d'un arbitre impartial au cours des négociations constitutionnelles, comme il l'avait prétendu jusqu'à maintenant. L'Afrique du Sud, dans sa marche vers la liberté, connaîtra sans aucun doute des moments extrêmement difficiles.

Le Président Mugabe

La question essentielle qui se pose en Afrique du Sud n'est évidemment pas de savoir si les lois d'apartheid disparaîtront ou non, mais a trait à la transformation de ce pays en un pays uni, non racial et démocratique, où chacun peut jouir d'une citoyenneté et d'une nationalité communes et égales, et où chacun aura le droit de participer au gouvernement et à l'administration du pays sur la base du suffrage universel et égal.

A cette fin, les négociations devant mener à l'élaboration d'une nouvelle constitution sont maintenant la question la plus urgente. Nous demandons instamment au peuple sud-africain et à leurs partis et organisations politiques d'oeuvrer pour la création de conditions propices à une évolution rapide vers l'adoption d'une constitution démocratique. Entre-temps, la communauté internationale doit, comme le demande la Déclaration sur l'apartheid adoptée par consensus par l'Assemblée en décembre 1989, renforcer l'appui de tous aux opposants de l'apartheid et faire en sorte que toutes les mesures prises en vue d'encourager le Gouvernement sud-africain à éliminer l'apartheid soient maintenues.

La question de l'échec du développement économique et de la lutte contre la pauvreté est manifestement la question essentielle non résolue de cette époque de transformation. On estime aujourd'hui que plus d'un milliard de personnes, soit un être humain sur cinq, vivent actuellement dans la pauvreté la plus absolue. L'Etude économique mondiale de 1991 de l'Organisation des Nations Unies révèle qu'en 1990, l'activité économique s'est ralentie dans toutes les régions du monde, et elle prévoit une croissance zéro dans le monde en 1991. Le nombre de catastrophes naturelles dévastatrices et de situations d'urgence s'est multiplié en 1990 et pendant la première moitié de cette année. En se montrant incapable de se mobiliser et de réagir aussi rapidement à ces crises qu'aux crises politiques internationales qui ont éclaté pendant cette même période, la communauté internationale a clairement manqué de détermination et de sens pratique pour s'attaquer aux problèmes de la pauvreté et du développement économique par le biais de la coopération multilatérale et du dialogue.

Ce sont les enfants qui, dans le monde, sont les plus vulnérables aux rigueurs qui découlent de la pauvreté et du sous-développement économique. Nous avons été heureux de voir la communauté internationale se préoccuper

Le Président Mugabe

comme il convient du sort des enfants lors du Sommet mondial pour les enfants tenu ici l'année dernière. A notre avis, les mesures concertées pour améliorer la situation des enfants peuvent encore être consolidées en améliorant les moyens dont disposent les institutions spécialisées des Nations Unies qui s'occupent des questions relatives aux enfants pour s'attaquer aux problèmes immenses qu'ils connaissent. Nous espérons que la communauté internationale prendra, à cette fin, la mesure pratique qui s'impose de mettre davantage de ressources financières à la disposition de ces institutions, peut-être en convoquant une conférence de donateurs internationaux dans ce but.

Si nous voulons que la nouvelle ère naissante soit fondée sur la paix, la justice, la stabilité et la coopération, il faut aborder les problèmes économiques internationaux par le biais du dialogue et des négociations entre les pays développés et les pays en développement. Le consensus sur les mesures nationales et internationales nécessaires pour accélérer le développement dans les années 90, que stipule la Stratégie internationale du développement adoptée par l'Assemblée l'année dernière, avait ranimé quelque peu l'espoir de voir s'étendre le dialogue et la coopération aux relations économiques internationales. Mais les résultats décevants des négociations sur le commerce multilatéral de l'Uruguay Round ont anéanti la plupart de nos espoirs.

Les pays en développement reconnaissent la part de responsabilité qui leur incombe dans l'édification pour leurs peuples d'un avenir meilleur. En Afrique, les chefs d'Etat, qui se sont réunis à Abuja, en juin dernier, ont signé un traité créant une Communauté économique africaine. Il s'agit là d'une décision qui fait date et dont l'objectif est de créer des possibilités de développement économique par le biais de la coopération. Mais il demeure évident que la création d'un environnement économique international favorable est indispensable au succès de nos efforts. Nous lançons donc un appel aux pays développés pour qu'ils offrent la coopération et l'appui dont nous avons besoin dans les efforts que nous faisons pour nous attaquer aux graves problèmes que connaissent les pays en développemnt dans les domaines du protectionnisme commercial, des prix des produits de base, de la dette extérieure et du transfert de ressources et de technologie. Je dois souligner

Le Président Mugabo

que les efforts que nous faisons pour nous aider nous-mêmes sont condamnés à échouer si nos produits continuent de se heurter à un mur de mesures protectionnistes dans les pays développés. Nous espérons donc que l'Europe de 1992 et d'autres blocs commerciaux naissants garderont leurs portes ouvertes et ne seront pas des "forteresses commerciales".

Dans mon pays, le Zimbabwe, nous reconnaissons que la croissance et le développement demeurent avant tout une responsabilité nationale et que les nouvelles circonstances nous obligent à nous préparer à la concurrence internationale. Le Zimbabwe met en oeuvre un programme de réformes économiques, dont les principaux éléments sont la libéralisation, l'ajustement structurel - comportant une stricte limitation des dépenses publiques afin de réduire le déficit budgétaire -, la libération des prix et la déréglementation de l'économie, et la création d'un environnement national propice à l'augmentation des investissements locaux et étrangers, qui devraient conduire à l'expansion de l'économie et à la génération d'emplois pour notre population. Il s'agit d'un programme ambitieux mais réaliste, destiné à créer une croissance économique durable, qui jouisse de l'appui des institutions financières et économiques mondiales. Les besoins financiers du programme s'élèvent à quelque 16 milliards de dollars sur une période de cinq ans, dont 12 milliards de dollars proviendront du Zimbabwe lui-même, tandis que 4 milliards de dollars seront recherchés auprès de sources extérieures. A cet égard, j'invite la communauté internationale à accorder l'appui nécessaire aux efforts que fait le Zimbabwe pour relancer son économie.

Nous estimons que l'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle central dans la gestion des relations économiques internationales et dans l'aide apportée aux efforts que font les pays en développement pour parvenir à une croissance et un développement soutenus et pour éliminer la pauvreté. Nous sommes heureux de noter que l'Assemblée générale a déjà commencé à examiner sérieusement les moyens d'équiper comme il convient l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle puisse répondre adéquatement aux nouveaux besoins et aux nouveaux défis auxquels nous devons faire face aujourd'hui dans les domaines économique et social. Nous nous félicitons tout d'abord de l'adoption, à la reprise de la session de l'Assemblée en mai dernier, d'une résolution qui donne des directives pour la restructuration et la

Le Président Mugabe

revitalisation du système des Nations Unies dans les domaines économique et social. Cette tâche constitue une priorité urgente qui mérite de faire l'objet de tous nos efforts concertés.

Pour terminer, j'exprime l'espoir que la volonté politique existe de réaliser tous les changements susceptibles d'être bénéfiques à la communauté internationale en général, et à notre organisation en particulier, afin d'édifier le monde que nous envisageons.

Le Président Mugabe

Le passage d'une situation de conflits permanents, comme celle que l'on a connue par le passé, à celle qui règne maintenant et qui repose sur la coopération et l'interdépendance, est pour nous un impératif. Nous le devons aux fondateurs de l'Organisation qui, avec moins de ressources matérielles et intellectuelles que celles dont nous disposons aujourd'hui, ont énormément investi dans la paix et la coopération. Nous le devons à nos enfants qui, avec leur espoir, leur optimisme et leur idéalisme, lancent un défi au cynisme et à la cupidité qui par le passé avaient menacé de fossiliser nos valeurs humaines les plus chères. Mais plus important encore, peut-être, nous le devons à nous-mêmes, car l'argent avec lequel nous pouvons régler ce triste compte de souffrances et de misères humaines se trouve dans nos poches aujourd'hui et notre place dans l'histoire dépend de la façon dont nous allons régler ce compte. Il est en notre pouvoir de le solder.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République du Zimbabwe de son allocution.

M. Robert Gabriel Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

## DEBAT GENERAL

M. NDOLO AYAH (Kenya) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, je vous félicite chaleureusement de votre élection à la présidence des débats de l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session. Vous apportez à la présidence votre riche expérience de diplomate chevronné du Royaume d'Arabie saoudite, pays avec lequel le Kenya entretient de très cordiales relations. Vous pouvez compter sur le plein concours et sur toute la coopération de ma délégation dans l'exercice de vos hautes fonctions lourdes de responsabilités.

J'aimerais aussi saisir cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, l'éminent Ministre des affaires étrangères de Malte, M. Guido de Marco, pour la maestria avec laquelle il a conduit les affaires de la dernière session ainsi que pour les nombreuses missions qu'il a entreprises au nom de l'Assemblée générale pour faire connaître à la communauté internationale les décisions de la quarante-cinquième session.

M. Ndolo Ayah (Kenya)

Nous exprimons au Secrétaire général notre reconnaissance pour les excellents services que lui-même et son personnel dévoué ont rendus à l'Organisation et à la communauté internationale. Ses efforts inlassables dans la recherche de la paix internationale et d'un ordre mondial équitable, où tous les Etats Membres des Nations Unies, grands et petits, jouent un rôle d'une égale importance, lui ont valu une place parmi les grands hommes d'Etat de notre époque.

Il y a 15 jours, sept nouveaux Membres ont été admis à l'Organisation - l'admission du plus grand nombre de membres en une seule occasion ces dernières années. Au nom du Gouvernement et du peuple kényens, je saisis cette occasion pour féliciter sincèrement la République de Corée, la République populaire démocratique de Corée, les Etats fédérés de Micronésie, les Iles Marshall et les Etats baltes d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie, d'être devenus Membres des Nations Unies. Avec leur admission, l'Organisation s'est rapprochée de la réalisation du principe de l'universalité. Le chemin parcouru pour devenir une nation a été long et, pour certains d'entre eux, pénible, mais le voyage en a valu la peine.

Nous nous félicitons du nouvel esprit de réconciliation qui émerge et qui marque aujourd'hui les relations entre certains des nouveaux Etats Membres et leurs anciens adversaires. Avec l'entrée simultanée des deux Corée aux Nations Unies, un nouveau chapitre s'est ouvert qui, nous l'espérons, caractérisera les pourparlers de paix visant l'unité nationale.

La présente session de l'Assemblée générale nous offre une nouvelle occasion de méditer sur les événements spectaculaires qui se sont produits dans le monde ces dernières années. Comme par le passé, la communauté internationale se tourne vers les Nations Unies pour la guider dans sa quête du maintien de la paix et de la stabilité internationales.

Six mois se sont écoulés depuis que les forces de la coalition ont mené à bien une opération qui a permis de restaurer la souveraineté du peuple de l'Etat du Koweït. Jamais auparavant notre organisation ne s'était montrée plus unie dans ses objectifs et n'avait été plus résolue à mettre fin à l'agression flagrante par un voisin puissant d'un petit Etat Membre sans défense. Le Kenya a pleinement appuyé chacune des résolutions du Conseil de

M. Ndolo Ayah (Kenya)

sécurité relatives à la crise entre l'Iraq et le Koweït, fondant cet appui sur le principe selon lequel l'acquisition de territoires par la force est inadmissible et que l'agression flagrante ne saurait restée impunie.

Plusieurs leçons importantes peuvent être tirées de l'invasion du Koweït par l'Iraq. L'une d'elles est que ceux qui auraient dû avoir plus de bon sens ont laissé faire, semblant même s'être donné le mot pour équiper en armes meurtrières capables de destruction massive un pays dans l'une des régions les plus explosives du monde. Pendant plusieurs années, le Kenya s'est joint à d'autres délégations de pays en développement pour critiquer certains pays développés, qui sont aussi d'importants fabricants et exportateurs d'armes, qui gardaient un silence discutable sur leur commerce d'armes. Ces armes ne devant jamais être utilisées pour attaquer les fournisseurs, nous ne nous faisons aucune illusion quant à leur utilisation.



M. Ndolo Ayah (Kenya)

Le temps est venu pour ces marchands d'armes de destruction massive et de mort, qu'il s'agisse de gouvernements ou de sociétés privées dans les Etats Membres, de mettre de côté leur avidité du gain, leurs profits et leur exploitation flagrante, et de s'associer aux Nations Unies pour demander une interdiction à l'échelle mondiale de toutes les armes chimiques et la limitation du commerce des armes ou une plus grande transparence dans leurs transferts grâce à la tenue d'un registre des ventes d'armes.

Nous entendons encore résonner les tambours de la guerre, six mois après la fin des opérations dans le Golfe et ce que nous avons cru être le début d'un respect total de toutes les résolutions du Conseil de sécurité. Nous voulons exprimer l'espoir sincère que la raison et le bon sens l'emporteront sur les intérêts à court terme étroits et chauvins, épargnant ainsi à l'humanité ce type de coûteuse mésaventure qui a failli plonger cette génération dans une autre guerre mondiale.

Dans la même région, la situation au Moyen-Orient demeure tendue et fragile. Plusieurs résolutions adoptées par les Nations Unies dans le passé, et qui visaient à réduire les tensions et à poser les bases d'une paix durable au Moyen-Orient, sont demeurées dans une large mesure inappliquées. Le droit des Palestiniens à disposer d'une patrie, et le droit à l'existence de l'Etat d'Israël, ne peuvent souffrir aucun compromis, non plus que le droit de tous les Etats de cette région troublée de vivre dans des frontières sûres et internationalement reconnues.

Plusieurs tentatives sérieuses ont été faites, notamment les efforts et initiatives actuels du Secrétaire d'Etat américain James Baker, pour réduire la tension au Moyen-Orient et créer une atmosphère propice aux négociations. Nous soutenons ces efforts, comme nous l'avons fait dans le passé, et nous espérons sincèrement qu'ils déboucheront sur un succès.

Le Kenya pense, comme la majorité des autres Membres de l'Organisation, qu'à la racine du problème du Moyen-Orient se trouve la question d'un règlement équitable et juste du problème palestinien. Toute solution qui exclurait une représentation des Palestiniens par ceux qu'ils auront choisis ne peut être qualifiée de solution, et ne ferait que prolonger les tourments et les souffrances qui ont caractérisé la situation dans la région.

M. Ndolo Ayah (Kenya)

La nécessité de tenir une conférence internationale sur le Moyen-Orient, à laquelle participeraient les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi que toutes les parties au conflit, notamment l'Organisation de libération de la Palestine, devient de plus en plus urgente. C'est le seul moyen sûr de parvenir à des solutions durables, qui seraient garanties par l'Organisation des Nations Unies conformément à son mandat.

Certains des changements les plus importants intervenus récemment se sont déroulés dans des délais assez courts. Ce sont des changements qui, comme l'a fait observer notre secrétaire général, sont caractérisés par deux choses : l'espoir et une apparence de démesure dangereuse. Le thème central de ces changements est celui de la démocratisation des sociétés humaines partout dans le monde.

Plusieurs orateurs qui m'ont précédé ont exprimé avec éloquence les problèmes et les perspectives, signalant aussi les dangers inhérents, en particulier l'idée que certaines personnes ont le monopole de la vérité et savent ce qui est bon pour le reste de l'humanité et ce qui constitue le bon gouvernement.

Il n'existe aucun pays au monde, ni aucun gouvernement, en ces temps et en cet âge, qui puisse survivre s'il ne protège et ne soutient pas avec rigueur les droits fondamentaux de ses citoyens. Par conséquent, nous ne discutons pas sur la nécessité impérieuse de respecter les droits de l'homme, le bon gouvernement, la responsabilité, l'élimination de la corruption et la lutte contre les antagonismes ethniques, partout où ces maux sociaux existent dans nos sociétés. Ce qui nous préoccupe, ce sont les différentes interprétations de ce qui constitue réellement un bon gouvernement, ainsi que l'affirmation autoritaire selon laquelle, si nous ne sommes pas d'accord, nous sommes dans l'erreur. Autrement dit, on nous dit que nous avons tort parce que nos critiques ont raison, et qu'ils ont raison parce qu'ils l'affirment.

Les changements qui ont commencé à se produire en Europe de l'Est il y a quelques années ne sont pas nécessairement hors de portée de nombreux pays en développement. En fait, la plupart de ces réformes n'étaient pas nécessaires dans les pays en développement. Quelques petits ajustements mineurs ici et là sont nécessaires, en premier lieu parce que les problèmes ne sont pas les mêmes. Plus que de toute autre chose, les pays en développement ont besoin

M. Ndolo Ayah (Kenya)

de renforcer les institutions sociales et économiques existantes en vue de créer la stabilité pour les structures politiques.

Nous sommes encouragés par les déclarations des représentants de certains pays industrialisés du Nord, qui ont reconnu la nécessité de renforcer les démocraties dans le Sud en développement, non en prêchant des vertus morales qui peuvent bien être totalement étrangères aux valeurs culturelles et aux aspirations des pays en développement, mais en prenant des mesures concrètes visant à élever les niveaux de vie dans ces pays.

Le monde s'est rétréci, il est devenu un village global. Nous vivons à l'âge des médias électroniques et des systèmes de communication par satellite. Des événements intervenant dans une région du monde, aussi éloignée soit-elle, sont retransmis immédiatement dans nos foyers, comme on a pu l'observer pendant la crise du Golfe. Dans ces circonstances, il n'est ni impossible ni difficile, à une époque de télévision planétaire instantanée, de détecter les problèmes dès qu'ils se présentent et d'y réagir rapidement. Les catastrophes et les calamités naturelles, les mouvements ou transferts massifs d'armes conventionnelles ou les cas flagrants de violation des droits de l'homme ne peuvent plus passer inaperçus.

Le nouvel ordre international, auquel nous aspirons tous, ne saurait être de la responsabilité d'un seul pays; il relève de notre responsabilité collective à tous. Le rôle de l'ONU, comme la crise du Golfe l'a récemment démontré, est un rôle crucial, et il ne peut être rempli avec succès que grâce à l'action concertée de tous les Membres de l'Organisation.

L'Assemblée générale s'est réunie en session extraordinaire il y a cinq ans en vue d'examiner les moyens de soutenir les efforts de l'Afrique, de soulager la crise très grave que traversait ce continent et d'y établir les bases d'un développement économique et social durable. L'Assemblée générale a adopté à l'unanimité le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, qui représente un accord unique entre les Etats africains et la communauté internationale, accord dans lequel les deux parties s'étaient engagées à faire des efforts sérieux et de grande portée pour accélérer le processus de développement de l'Afrique. Le Programme, qui avait suscité de grands espoirs de meilleures perspectives en Afrique, a pris fin au mois de juillet de cette année, et la

M. Ndolo Ayah (Kenya)

présente session de l'Assemblée générale va procéder à l'examen final et à l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme et fera des recommandations.

Néanmoins, au cours des cinq années couvertes par le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, les conditions économiques et sociales dans le continent se sont en fait aggravées. Cette aggravation s'est produite malgré les nombreuses mesures et réformes de grande portée entreprises par les pays africains dans des conditions extérieures extrêmement négatives : détérioration des prix des matières premières, lourde dette extérieure et augmentation des sorties nettes de ressources financières. Il incombe donc à l'Assemblée générale à la présente session de présenter un accord très clairement défini, orienté vers l'action et portant sur le soutien international aux efforts continus des pays africains pendant les années 90.

La communauté internationale et les pays africains devraient renouveler leurs engagements vis-à-vis d'un nouveau programme de coopération en vue du développement économique et social soutenu de l'Afrique dans les années 90. Pour réaliser cet objectif, il est nécessaire de prendre d'urgence des mesures en vue d'augmenter la croissance économique de manière à atteindre un taux de croissance réel moyen d'au moins 6 % par an du produit national brut pendant toute la durée du nouveau programme, le but étant d'augmenter le revenu et d'éliminer la pauvreté.

Si nous ne respectons pas ces lignes directrices, le nouvel ordre international n'aura absolument aucun sens pour la grande majorité des pays dits en développement, dont certains citoyens subsistent avec moins d'un dollar par jour, pays auxquels le libre accès aux marchés du monde industrialisé est refusé par une série de politiques protectionnistes et restrictives.

Le début de la présente décennie a vu la réaffirmation de la suprématie du droit international dans la conduite des relations entre Etats. L'une des causes principales de conflit entre les nations au cours de l'histoire a été le manque de respect pour les principes de base du droit international, dont l'un des principes capitaux est le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des autres Etats, et le droit d'être maître de son destin.

M. Ndolo Ayah (Kenya)

Nous sommes par conséquent extrêmement heureux de voir que l'on prend de plus en plus conscience de la nécessité de respecter le droit international au commencement de cette décennie que l'Assemblée générale a proclamée Décennie des Nations Unies pour le droit international. Ma délégation espère que la déclaration incitera à accorder un plus grand respect pour le droit international et créera une atmosphère favorable à la mise en oeuvre du principe selon lequel tous les différends internationaux devraient être réglés pacifiquement et par le biais de négociations. C'est là un moyen sûr de transformer le consensus qui s'est dégagé à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale en activités concrètes afin de traduire en réalité l'ambitieux programme de la décennie.

Le même, la fin des années 70 et le début des années 80 ont vu la prise de mesures remarquables dans le domaine du développement et de la codification de l'un des aspects du droit international. Je fais allusion ici à l'adoption de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Cette convention extrêmement importante, qui a été fort bien décrite comme étant une constitution pour les océans, visait essentiellement à faciliter la coopération internationale et à promouvoir l'utilisation pacifique des mers et des océans, ainsi que l'utilisation équitable et efficace des ressources des océans.

C'est pour nous cependant un grave sujet de préoccupation et de regret de voir que la Commission préparatoire a commencé à mettre les dernières touches à ses travaux, alors que la Convention ne bénéficiait pas encore du nombre d'adhésions nécessaire qui lui permettrait d'être appliquée de façon consistante et uniforme. La Convention représente le résultat de nombreuses années de négociation, qui avaient réussi à établir avec succès un équilibre délicat entre des questions d'intérêt mondial, mais dont l'avenir maintenant semble incertain.

Ma délégation espère que le Secrétaire général sera largement appuyé dans ses efforts actuels en vue de combler l'écart qui existe entre des points de vue divergents, car, dans le cas contraire, nous risquons de retrouver les incertitudes mêmes et les instabilités que devait pourtant corriger la Convention sur le droit de la mer.

M. Ndolo Ayah (Kenya)

La corne de l'Afrique - une région qui, pendant des décennies, a connu de nombreux bouleversements politiques et sociaux, qui ont provoqué d'immenses souffrances, pires que toutes celles jamais connues dans la région - est encore aujourd'hui confrontée à la tragédie et à de sérieux traumatismes humains. La plus grande partie de la région se trouve menacée par une famine sans précédent. Ma délégation souhaite porter cette question à l'attention de la communauté mondiale parce qu'il s'agit là d'une question de la plus haute urgence. Je fais référence en particulier au drame qu'affrontent des milliers de femmes et d'enfants qui meurent parce qu'ils manquent des moyens de subsistance les plus fondamentaux.

Dans le passé, mon pays a déployé tous les efforts possibles pour faire face à la situation résultant du trafic de réfugiés qui cherchent un secours temporaire, avec l'assistance du Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) et d'autres institutions donatrices. Cette fois, pourtant, l'ampleur et la complexité du problème des réfugiés au Kenya vont bien au-delà des ressources dont nous disposons. Cette situation est due essentiellement au nombre de réfugiés concernés - plus de 200 000 - et au fait que notre économie, qui passe actuellement par un processus de réajustement structurel pénible, lutte pour se rétablir des effets de la guerre du Golfe qui a eu de graves incidences sur les revenus que mon pays tire du tourisme.

La situation exige une assistance urgente de la part de la communauté internationale, en particulier sous forme de nourriture, de médicaments, d'abris, de moyens de transport, de vêtements et d'autres produits de première nécessité. Mon Président, M. Daniel Arap Moi, a déjà lancé un appel passionné à la communauté internationale en vue d'obtenir une assistance urgente, non seulement en faveur des réfugiés dans notre propre pays mais aussi en faveur des personnes déplacées au Soudan et en Somalie, qui sont menacées de famine et de mort.

Qu'il me soit permis, au nom du Gouvernement et du peuple du Kenya, de remercier sincèrement les gouvernements et les institutions internationales, de même que les organisations non gouvernementales, qui sont venus au secours des réfugiés au Kenya et de leur demander instamment de poursuivre leur assistance et de continuer à apporter leur appui précieux à cette cause humanitaire si valable.

M. Ndolo Ayah (Kenya)

Dans ce contexte, je souhaite apporter le soutien de ma délégation à la proposition présentée par plusieurs délégations - en particulier les délégations du Royaume-Uni et de la Norvège, pour n'en mentionner que quelques-unes - visant à mettre en place un mécanisme en vue de répondre plus rapidement et plus efficacement à ce genre de crises. Le Kenya a coopéré avec plusieurs institutions de secours des Nations Unies et avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales qui participent à des travaux de secours et d'assistance en faveur d'Etats voisins. Nous espérons poursuivre cette coopération dans les années à venir, au service de l'humanité.

L'importance et l'urgence qu'il y a à prendre des mesures appropriées pour protéger l'environnement contre de nouveaux dommages et pour le préserver pour les générations futures est une question qui nous concerne tous. Le processus préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui doit se tenir au Brésil en 1992, a conclu sa troisième phase à Genève le mois dernier par un avertissement selon lequel il restait encore beaucoup à faire avant que la Conférence de Rio puisse avoir lieu. Le Kenya espère que la quatrième et dernière session qui doit avoir lieu à New York en mars 1992 mettra les dernières touches aux questions qui restent encore à régler et comblera les lacunes subsistantes, en vue d'assurer le succès de la Conférence.

La survie même de la race humaine au cours des prochaines années dépendra de plus en plus de la capacité de l'homme de coexister en harmonie avec son environnement. Toutes les nations - riches et pauvres, grandes et moins grandes - ont un enjeu à défendre dans ce domaine. Les pauvres, les nations non industrialisées, doivent concilier leur développement avec leur environnement, tout comme les pays riches et développés doivent porter une très grande attention aux problèmes de la préservation d'un sain environnement lors de l'élimination de leurs déchets industriels. Parce qu'un bon environnement est incompatible avec la pauvreté, toutes les mesures prises pour contrôler et protéger l'environnement doivent être examinées simultanément avec les besoins du développement des nations pauvres et en développement.

La Commission des établissements humains, à sa treizième session, recommande à l'Assemblée générale l'adoption, à sa session actuelle, d'un

M. Ndolo Ayah (Kenya)

projet de résolution visant à convoquer une conférence mondiale sur les établissements humains, et demande au Secrétaire général, en consultation avec le Secrétaire exécutif du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), de prendre les mesures nécessaires.

Ma délégation appuie cette proposition, qui nous donnerait une occasion unique d'évaluer et de renforcer les progrès faits par Habitat, en tenant compte du fait que l'urbanisation est en train de devenir un très grand problème d'environnement dans bon nombre de pays en développement.

Avant de conclure mon intervention, qu'il me soit permis de faire quelques commentaires sur les derniers événements et changements qui se sont produits en Afrique du Sud. Les dirigeants de cette république ont montré qu'ils se sont engagés au démantèlement des politiques odieuses d'apartheid. Ma délégation croit que la communauté internationale - et les Nations Unies en particulier - devraient continuer de jouer le même rôle constructif qui a été le leur dans le passé, pour réaliser le démantèlement de l'apartheid. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, ma délégation estime que notre organisation devrait reconnaître les changements positifs qui se sont produits dans la République d'Afrique du Sud et accorder son soutien moral en vue de la poursuite d'un changement pacifique.

Cependant, il faut que des avertissements sans équivoque soient envoyés aux réactionnaires racistes de la clique AWB, pour leur montrer que dans cette ère de changements fondamentaux, la communauté internationale ne tolérera aucune tentative de remettre l'horloge en arrière, et qu'il n'y aura pour eux pas de place où se réfugier pour trouver paix et confort, s'ils insistaient pour poursuivre leur politique désuète et à courte vue de suprématie raciale.

Rien ne saurait constituer un abus plus flagrant des droits de l'homme que de reconforter les quelques racistes réactionnaires qui croient qu'ils ont été désignés par Dieu pour être une race supérieure.



M. AL-NUAIMI (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) :

Monsieur le Président, la délégation de mon pays est fière de vous voir présider la présente session de l'Assemblée générale au moment où se fait sentir un besoin pressant de sagesse, de talent et d'expérience, qualités dont vous avez fait preuve dès le début de votre longue carrière diplomatique. Vous représentez l'Arabie saoudite, un pays avec lequel nous avons des liens fraternels, des relations de bon voisinage, une destinée commune et avec lequel nous partageons les mêmes valeurs historiques, le patrimoine et les nobles principes humanitaires de l'Islam. Nous sommes certains que vous dirigerez les travaux de la session actuelle avec la compétence et l'objectivité que tous les Membres de l'Organisation attendent à ce moment crucial de l'histoire.

Nous nous félicitons du rôle joué par le Ministre des affaires étrangères de Malte, et notamment des efforts inlassables qu'il a déployés pendant sa présidence de la quarante-cinquième session pour réformer la structure de l'organisation de l'Assemblée générale. Nous espérons que ses efforts continueront.

Après 10 ans de service durant lesquels les Nations Unies ont été témoins d'événements d'une importance considérable, le monde peut être fier du rôle joué par le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar. Son dévouement aux buts et principes de la Charte ainsi que ses efforts continus pour la paix ont fait de l'Organisation des Nations Unies, placée au centre des événements mondiaux, un forum efficace doté d'un poids moral et politique.

La présente session se réunit à la suite d'une série d'événements successifs qui, par eux-mêmes et par leurs conséquences, ont mené à des changements radicaux de la carte politique et idéologique de nombreux pays du monde. Certains de ces événements, la plupart d'entre eux en fait, se sont produits de façon soudaine et à un rythme rapide, marquant dans l'histoire, comme l'a fait remarquer le Secrétaire général dans son rapport annuel sur les travaux de l'Organisation, "un nouveau tournant décisif" (A/46/1, p. 2).

La dissolution du système de polarisation associé à la guerre froide dont souffrait l'ordre international depuis la création des Nations Unies, et qui a failli à plusieurs reprises déclencher un affrontement armé entre les deux superpuissances, a mis fin aux alliances militaires et à la dissuasion nucléaire lourde du risque d'anéantissement massif du globe.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

Les changements de la carte politique et idéologique dans certains pays du monde se sont accompagnés et ont été suivis de changements radicaux semblables dans la méthodologie des relations entre les grandes puissances ainsi que dans leur approche à l'égard des noyaux de conflits existant dans de nombreux pays. Une telle approche se fonde maintenant sur la coopération plutôt que l'affrontement, et l'on s'efforce de résoudre les conflits régionaux plutôt que de les attiser et de mettre fin aux différends plutôt que d'en élargir la portée. C'est une coopération qui a pour but d'établir la paix et la sécurité internationales; c'est même une alliance dont l'objectif est de repousser l'agression et de respecter le droit des pays à la souveraineté et à l'indépendance.

Il est naturel que cette évolution positive ait eu un effet sur l'organisation même des Nations Unies et sur le rôle qui lui est confié. Dans ce contexte, mon pays a appuyé le rôle actif joué par l'organisation mondiale au cours des deux dernières années pour repousser les actes d'agression et appliquer des plans de paix dans de nombreux pays et régions. Ce rôle lui a échoué naturellement par suite des nouveaux changements intervenus sur la scène internationale et il correspond pleinement au mandat confié à l'origine à l'organisation internationale. C'est le rôle que l'Organisation des Nations Unies aurait dû jouer, si la guerre froide ne l'en avait empêchée.

Tout en se félicitant de ces changements positifs, les Emirats arabes unis espèrent qu'un excès d'optimisme ne nous fera pas oublier ou passer sous silence certains faits fondamentaux, à savoir que le monde est encore plein de foyers de tension qui pourraient exploser à tout moment.

Le nouvel ordre mondial a fait soudainement face à des défis qu'il était urgent de relever et à de dures épreuves, dont la plus importante fut l'agression iraquienne l'année dernière contre l'Etat du Koweït, ainsi qu'à d'autres événements qui se sont déroulés dans d'autres régions du monde l'an passé. Ces événements nous rappellent qu'il est impératif de respecter la légitimité internationale, et notamment d'appliquer pleinement les résolutions du Conseil de sécurité sur toutes les questions, sans aucune discrimination. Il faut absolument s'occuper des foyers de tension et leur faire face avec rapidité et efficacité.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

Nous saisissons cette occasion pour féliciter le Gouvernement et le peuple de l'Etat frère du Koweït qui a recouvré sa souveraineté et délogé les occupants de sa terre. Nous félicitons également de leur solidarité et de leur coopération les pays du monde qui ont fait beaucoup pour repousser l'agression et qui sont restés fermes face à l'injustice et au tyran. Nous remercions tous les pays qui nous ont aidés matériellement, politiquement et moralement à libérer le Koweït et à mettre un terme à l'agression qui menaçait les pays de la région.

L'admission de sept pays au sein de l'organisation mondiale cette année témoigne bien du succès et des progrès réalisés par le monde dans sa quête de la paix. Nous saisissons cette occasion pour souhaiter la bienvenue à la République de Corée, à la République populaire démocratique de Corée, aux Iles Marshall et à la Micronésie. Nos félicitations les plus chaleureuses vont également à l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie qui ont obtenu leur indépendance et sont devenues Membres de l'Organisation. Ma délégation sera heureuse de coopérer bilatéralement et multilatéralement avec ces pays pour réaliser les objectifs de la Charte.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

La crise de l'agression iraquienne et de l'occupation de l'Etat du Koweït s'est terminée avec la restauration de sa souveraineté. Cependant, les leçons tirées de cette crise resteront inscrites dans l'histoire politique de notre région, qui a toujours recherché la paix et la stabilité. Notre position dans cette crise a été de maintenir la règle du droit, de l'équité et de la justice et d'appuyer le droit inaliénable à l'autodéfense contre l'injustice et l'agression.

Le régime iraquien, poussé par la rancune, l'avidité et l'agression, s'est mépris sur les événements. Avec d'autres pays, nous nous sommes efforcés d'épargner à la région et à l'Iraq - peuple et terre - les calamités et les conséquences de la guerre. Des tentatives au niveau international pour convaincre l'Iraq de se retirer pacifiquement se sont poursuivies pendant plus de six mois, mais le régime iraquien a orgueilleusement refusé, s'obstinant dans son agression, ne nous laissant d'autre recours que la force.

Pendant ces longs mois, le peuple du Koweït, sous le joug de l'occupation, a été menacé et torturé. D'autres Koweïtiens ont été éparpillés dans le monde entier, endurant l'humiliation de l'exil. Ne se contentant pas de cela, le régime iraquien a également pratiqué le chantage sous plusieurs formes, notamment par la prise d'otages, angoissant ainsi des milliers de familles.

Aujourd'hui, tandis que le Koweït a recouvré sa souveraineté et repris son rôle normal au sein de la communauté internationale, les effets terribles de cette agression se font toujours sentir. Le régime iraquien a commis des crimes contre l'humanité, en particulier contre l'environnement en déversant du pétrole dans le Golfe afin de détruire la vie marine dans cette voie d'eau vitale pour des millions d'êtres humains. Le crime délibéré de la mise à feu des puits koweïtiens reste la preuve flagrante de la témérité dans l'agression du régime iraquien.

Nous applaudissons les efforts qui ont été, et continuent d'être déployés par le Gouvernement koweïtien pour enrayer la dévastation écologique qui a résulté de l'agression.

Le régime iraquien est pleinement responsable du gaspillage des richesses et des ressources économiques résultant de cette agression.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

La détention continue par l'Iraq de milliers de citoyens koweïtiens est un exemple flagrant de la brutalité de ce régime, de son obstination à violer les pactes et les obligations et de son mépris de la volonté internationale.

Mon pays souhaite que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité soient pleinement mises en oeuvre afin de s'assurer que cette agression ne se reproduise pas. En coopération avec les pays frères et amis, nous cherchons à établir dans la région un mécanisme qui maintiendrait la sécurité et la stabilité, et de nouveau ferait du Golfe un havre de sécurité. Nous avons besoin de votre appui et de votre coopération à tous pour réaliser cet objectif.

Dans notre effort incessant pour établir la paix et rétablir la sécurité dans le Golfe, nous devons admettre que la sécurité au Moyen-Orient fait partie d'un tout, et qu'elle est liée aux causes et à la nature des conflits que la région a vécus depuis cinq décennies.

D'emblée, nous avons compris que la sensibilité délicate qui caractérise les rivalités régionales et internationales au Moyen-Orient conduiraient inévitablement à l'instabilité, et qu'il est difficile de séparer la sécurité d'un pays ou d'un groupe de pays de la sécurité générale de la région. Nous sommes heureux de la reconnaissance internationale croissante de ce fait, en particulier à la lumière des changements internationaux car les peuples sont de plus en plus convaincus de la nécessité de faire face rapidement et efficacement au conflit majeur du Moyen-Orient et à son élément principal, la question de Palestine. Nous espérons que l'initiative actuelle de l'Administration américaine permettra la convocation de la conférence de paix.

Nous pensons que l'instauration de la paix dépendra en premier lieu d'un effort continu et de la suppression des obstacles qu'Israël oppose toujours à cet effort, en poursuivant notamment la construction de ses colonies de peuplement, qui va à l'encontre de la substance du processus de paix et des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, portant sur le principe de "territoire pour la paix", et en posant des conditions draconiennes à propos de la représentation palestinienne, du statut de Jérusalem et du rôle des Nations Unies à cette conférence. Le seul but de ces conditions est de faire échouer les efforts déployés pour convoquer la conférence, de façon à ce qu'Israël puisse échapper à ses responsabilités

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

vis-à-vis de son occupation et le déni au peuple palestinien de l'exercice de son droit à l'autodétermination.

Il est donc impératif de réaffirmer les conditions fondamentales d'instauration de la paix, la première étant le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, et le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris l'établissement de son propre Etat indépendant sur son sol national.

A cet égard, ma délégation se félicite des résolutions récentes adoptées par le Conseil national de Palestine. Ces résolutions sont une expression manifeste du désir des Palestiniens de répondre aux efforts de paix actuels. Nous espérons que cette position sera bien accueillie par toutes les parties intéressées.

Nous nous félicitons et nous appuyons les efforts du Gouvernement libanais visant à étendre sa souveraineté à tout le territoire libanais. Le Président du Liban a souligné dans son allocution à l'Assemblée générale la semaine dernière la nécessité d'appliquer la résolution 425 (1978), qui prévoit le retrait des forces israéliennes de tout le territoire libanais occupé, d'autant plus que le gouvernement légitime a réussi à ramener le calme et à étendre son autorité sur l'ensemble des autres régions du Liban.

En ce qui nous concerne, nous lançons un appel à la communauté internationale, telle que représentée par le Conseil de sécurité, pour mettre en oeuvre cette résolution. Nous demandons également aux pays qui sont capables de le faire, d'aider le Liban à retrouver sa vigueur et à reconstruire ce que la guerre a détruit. Nous, Emirats arabes unis, sommes tout à fait prêts à participer à cet effort, en coopération avec les pays frères et amis.

En Afrique du Sud, certains éléments du système de l'apartheid ont été éliminés, dont le Group Areas Act, le Population Registration Act et le Land Acts. Tandis que nous nous félicitons de l'abrogation de ces lois, nous notons que la base même du système de l'apartheid existe toujours, et de nombreuses autres lois, qui soutiennent le système, n'ont pas encore été abrogées.

M. Al-Nuaimi (Émirats arabes unis)

La stabilité politique et la continuation de la détente et de la coopération internationales sont subordonnées à la capacité de l'ordre international de surmonter la récession économique, qui continue d'empêcher de nombreux peuples et pays du monde à passer au stade du développement économique. Un rapide examen de la performance de l'économie mondiale montre l'ampleur des difficultés auxquelles se heurtent les économies des pays en développement à cause du déséquilibre des termes de l'échange, de la crise de la dette, de la chute des prix des denrées de base et du protectionnisme; doivent également être pris en considération les obstacles dressés par certains pays industrialisés aux exportations des pays en développement, leur monopolisation de la technologie moderne et leur marginalisation du rôle des pays en développement dans l'économie mondiale.

Ces politiques de courte vue contribuent pour beaucoup à faire obstacle aux programmes de développement - qui souffrent déjà d'une pénurie de ressources et de cadres - et favorisent par conséquent l'intensification des crises économiques et sociales. Bien que la réalité nous oblige à reconnaître que c'est aux pays en développement eux-mêmes qu'il appartient de surmonter ces obstacles; il nous faut également reconnaître que l'ordre économique international actuel est régi par un ensemble de conditions qui font échec aux efforts de ces pays, lesquels sont prisonniers de conditions et de circonstances auxquelles il leur est extrêmement difficile de faire face. D'où l'importance du rôle que doivent jouer les principales puissances économiques pour appuyer les efforts déployés par ces pays pour créer un climat économique international plus favorable.

Le dialogue Nord-Sud, qu'il faudrait relancer, constitue toujours le point de départ. Son interruption, quelles qu'en soient les causes, a fait perdre à la communauté internationale un temps précieux et d'excellentes possibilités en matière d'efforts de développement international, et nous sommes d'avis que de nouveaux efforts doivent être faits dans le cadre de la nouvelle conjoncture internationale.

A cet égard, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui doit se tenir au Brésil l'an prochain, constitue une occasion favorable unique pour la communauté internationale de convenir d'un nouveau programme de développement international global et durable au profit de l'humanité tout entière.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

Parmi les enseignements principaux tirés de la crise du Golfe est le potentiel de destruction que constitue l'acquisition des armes en général et d'armes de destruction massive en particulier. Nous sommes tous conscients des horribles conséquences de l'emploi de telles armes dans une région extrêmement tendue et sensitive.

Mon pays a toujours souligné la nécessité de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive. Nous appuyons les initiatives et les efforts actuels visant l'interdiction de la fabrication, de l'acquisition et du stockage de telles armes ainsi que la destruction des stocks existants.

L'arsenal militaire israélien, avec son stock énorme d'armes nucléaires et chimiques, représente toujours une menace pour la stabilité et les perspectives de règlement pacifique. Les événements ont montré que l'acquisition d'une arme particulière par une partie ne fait que justifier son acquisition par d'autres parties. Et lorsque la possession de telles armes par un Etat est associée à une politique d'agression, cela ne fait qu'accroître le danger. C'est la raison pour laquelle nous demandons que des mesures soient prises rapidement afin d'instituer les procédures nécessaires à l'élimination de telles armes.

Au plan international, nous nous félicitons des accords réalisés en matière de réduction des armements en Europe et d'élimination des stocks d'armes chimiques et de missiles à longue portée. Nous espérons que les efforts et les négociations tendant à débarrasser toutes les régions du monde des armes de destruction massive se poursuivront, et nous nous réjouissons de l'accord conclu récemment entre l'Argentine et le Brésil à cet égard.

Il convient particulièrement de se féliciter et de louer l'initiative historique prise il y a quelques jours par le Président des Etats-Unis, qui a annoncé le retrait et la destruction de toutes les armes nucléaires à courte portée basées sur terre et en mer, en Europe et en Asie. Cette initiative représente un grand pas en avant dans le processus de désarmement et d'instauration de la confiance mutuelle.

Le monde, qui a réussi ces dernières années à venir à bout des problèmes politiques qui assombrissaient les relations internationales depuis la fin de la seconde guerre mondiale et à régler nombre de questions régionales, doit maintenant faire face à l'émergence de nombreux autres problèmes, notamment la



M. Al-Nunimi (Emirats arabes unis)

dégradation sérieuse de l'environnement, l'aggravation du trafic et de l'abus des stupéfiants, les problèmes des droits de l'homme, et l'instauration de la justice sociale, économique et politique dans de nombreuses sociétés.

L'humanité devrait être au centre de notre attention puisque l'homme est l'instrument du développement et le bénéficiaire de la stabilité. Les droits civils de l'homme ne sauraient être séparés de ses droits politiques, dont les plus importants sont le droit à l'autodétermination et le droit de toutes les nations et de tous les peuples au respect de leur patrimoine et de leur culture. L'objectif ultime de tout cela est l'établissement d'une coopération internationale fondée sur le respect mutuel, de manière à assurer le bien-être et la prospérité de l'humanité tout entière.

M. HEN YAHIA (Tunisie) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je suis heureux de vous adresser, en mon nom personnel et au nom de mon pays, mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale.

Les relations de fraternité et d'étroite coopération qui lient la Tunisie au Royaume d'Arabie saoudite constituent pour nous une raison supplémentaire de nous réjouir de ce choix pertinent, qui traduit à la fois la considération que porte la communauté internationale à votre pays frère - qui n'a cessé de consacrer ses efforts au service de la coopération entre les nations - et à vous personnellement en raison de votre expérience, de votre sagesse et de votre savoir-faire, qui, avec l'aide de Dieu, nous permettront d'assurer les meilleurs résultats à notre présente session.

M. Ben Yahia (Tunisie)

Je suis également heureux de joindre ma voix à tous ceux qui m'ont précédé pour exprimer à votre prédécesseur, M. Guido de Marco, notre haute considération pour son éminente contribution au bon déroulement des travaux de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale et pour la compétence dont il a fait preuve dans la direction de ladite instance.

Il m'est également agréable de saisir cette occasion pour adresser mes salutations et l'expression de ma considération à M. Javier Pérez de Cuéllar, qui, pendant 10 années consécutives, a assumé la direction de notre organisation pendant une phase cruciale de la vie internationale. Alors qu'il s'apprête à achever son mandat à la tête des Nations Unies, la Tunisie tient à lui faire part de sa haute reconnaissance pour les services éminents et assidus qu'il a rendus à la paix et à la coopération entre les nations.

Il m'est également agréable de souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres de l'Organisation et de saluer les délégations de la République des Iles Marshall, des Etats fédérés de Micronésie, de la République de Corée, de la République populaire démocratique de Corée, ainsi que des Républiques d'Estonie, de Lituanie et de Lettonie. La Tunisie estime aussi que l'adhésion des trois républiques baltes à notre organisation témoigne à nouveau de la profondeur des changements intervenus sur la base du respect des droits des peuples à l'autodétermination et de l'attachement à la légalité internationale.

Cela n'aurait pas été possible sans la politique de la perestroïka introduite depuis son accession au pouvoir par le Président Mikhail Gorbatchev. Nous sommes convaincus que l'Union soviétique continuera à assumer un rôle constructif au service de la sécurité et de la paix dans le monde.

La communauté internationale, à l'orée d'un siècle nouveau, franchit aujourd'hui une étape cruciale et délicate, caractérisée par la recherche laborieuse d'un monde nouveau et plus équilibré où régneraient entre les hommes les valeurs de solidarité, permettant ainsi à l'humanité de jouir de la stabilité, de la sécurité et de la paix dans le cadre de l'équité et de la justice.

La Tunisie, pays pacifique, attaché à la Charte des Nations Unies et à ses principes et qui croit fermement aux droits de tous les peuples à une vie décente, n'a cessé d'oeuvrer sincèrement à la concrétisation de ces nobles

M. Ben Yahia (Tunisie)

objectifs tant sur les plans national qu'international. Qu'il me soit permis de faire part à l'Assemblée des contributions de la Tunisie à la réalisation de ces nobles objectifs depuis la dernière session.

Sur le plan national, la Tunisie a poursuivi la consolidation des acquis réalisés sur la voie de l'édification de la nouvelle société tunisienne qui préserve les droits de l'homme et où s'épanouissent les valeurs de liberté, de démocratie et de pluralisme politique régies par la primauté du droit et les institutions.

Ayant très tôt pris conscience des impératifs de notre époque, et fermement attachée à répondre à ses nécessités, la Tunisie, qui a proclamé, depuis l'avènement du 7 novembre 1987, son engagement en faveur des droits de l'homme et des libertés fondamentales, a oeuvré en vue de mieux garantir et de préserver davantage ces droits. A cet égard, la décision du Président Zine El Abidine Ben Ali en janvier 1991 de créer le Comité supérieur des droits de l'homme et des libertés fondamentales est une nouvelle confirmation de cet engagement authentique et constant.

Nous souhaitons réaffirmer du haut de cette tribune que cette démarche démocratique constitue un choix fondamental pour notre pays. C'est ainsi que la Tunisie a adopté sans réserve la Convention des Nations Unies contre la torture et les traitements inhumains et a été honorée d'avoir été choisie comme siège de l'Institut arabe des droits de l'homme et d'un bureau d'Amnesty International.

La Tunisie, qui dénonce et combat toutes les formes de discrimination fondée sur la race, la religion ou le sexe, et qui est partie à toutes les conventions des Nations Unies relatives aux droits de l'homme, voudrait à cette occasion réaffirmer sa détermination d'oeuvrer sans relâche au renforcement de son arsenal législatif et à la consolidation des structures susceptibles de garantir les droits de l'individu et ses libertés dans tous les domaines.

Nous devons dans ce cadre réaffirmer que notre pays, qui aspire à l'édification d'une société civile, ouverte et tolérante, ne peut en aucun cas permettre l'émergence d'aucune forme d'extrémisme. En effet, nous croyons fermement que l'extrémisme et la violence qui en découle nécessairement sont les pires ennemis des droits de l'homme, y compris son droit à la vie. Nous espérons sincèrement que la communauté internationale prendra conscience de

M. Ben Yahia (Tunisie)

cette évidence pour combattre ce dangereux phénomène qui menace la stabilité de notre société et contenir cette déviation criminelle qui trouve malheureusement appui et encouragement auprès de certaines parties.

Si le développement des sociétés est intimement lié à leur stabilité et à leur sécurité sur le plan intérieur, il est également tributaire, et dans la même mesure, du climat qui règne dans les relations internationales. Compte tenu de ce corollaire, la Tunisie, fermement attachée à l'instauration de la paix sociale pour permettre à toutes les forces vives de se consacrer à la réalisation de son plein développement, accorde une importance primordiale à l'établissement de la paix dans le monde.

Ce souci s'est clairement manifesté dans sa position à l'égard de la crise du Golfe. La Tunisie, qui s'est conformée aux résolutions du Conseil de sécurité et qui les a appliquées scrupuleusement en dépit des graves dommages que son économie a subis et continue de subir, n'a ménagé aucun effort tant pour empêcher le déclenchement de la guerre que pour ensuite s'employer à l'arrêter. En réitérant aujourd'hui notre profond regret à la suite de cette douloureuse épreuve, nous souhaitons sincèrement que la communauté internationale conjugue ses efforts afin d'effacer les séquelles de la guerre et de dépasser ses conséquences désastreuses pour que la région recouvre la stabilité et la sécurité dans le cadre du respect total de la légalité internationale. A cet égard, tout en réaffirmant notre attachement permanent à la légalité internationale et notre appui constant au rôle joué par les Nations Unies dans le règlement des conflits dans le monde, nous appelons la communauté internationale, dans un souci purement humanitaire, à prendre en considération les souffrances endurées par une grande partie du peuple iraquien, notamment les enfants et les personnes âgées en proie à la malnutrition, à la pénurie de vivres et de médicaments.

Ces mêmes considérations purement humanitaires, ajoutées à la volonté sincère de tourner la page, nous commandent de suivre de près la question des prisonniers koweïtiens en Iraq. Nous avons grand espoir de voir résoudre ce problème dans les meilleurs délais, ce qui permettra le retour des prisonniers dans leur famille et l'émergence d'une ère nouvelle dans les relations entre les peuples iraquien et koweïtien, fondées sur le bon voisinage et tournées vers un avenir de confiance, de sécurité et de fraternité.

M. Ben Zehia (Tunisie)

La Tunisie qui, dans le passé, a soutenu les efforts des Nations Unies pour restaurer la paix dans diverses parties du monde et dont les fils ont participé aux missions onusiennes au Congo durant les années 60 et, plus récemment, en Namibie, réaffirme avec force sa détermination de poursuivre ses efforts, sur les plans tant arabe qu'international, en vue de restaurer la sécurité et la stabilité dans la région du Golfe et dans tous les autres foyers de tension dans le monde.

L'attachement de mon pays à la paix se manifeste également à travers ses efforts soutenus visant à contribuer au règlement de la question palestinienne qui demeure le noyau du conflit du Proche-Orient. La Tunisie, qui est fermement attachée à la liberté de décision des Palestiniens, a encouragé l'option choisie par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) depuis la proclamation établissant l'Etat palestinien en 1988 et prône la voie de la négociation pour résoudre la question palestinienne.

Et mon pays, qui a abrité le dialogue palestino-américain à ses débuts et qui a oeuvré à son succès, se réjouit aujourd'hui des efforts américains et internationaux pour la tenue d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, ainsi que de l'attitude positive à cet égard. La Tunisie réaffirme sa détermination de contribuer au processus de paix dans le cadre des efforts déployés par les pays de l'Union du Maghreb arabe (UMA) de manière à conforter la position de nos frères palestiniens et à sauvegarder les droits légitimes des Palestiniens et des Arabes.

Nous souhaitons voir se concrétiser de manière plus claire et plus ferme la volonté internationale afin qu'elle puisse imposer la paix à tous ceux qui dressent des obstacles sur son chemin. Tout en attirant l'attention sur la gravité du comportement d'Israël qui fait fi des résolutions des Nations Unies et du Conseil de sécurité et qui poursuit ses violentes opérations répressives contre la population civile et sa politique d'implantation qui consacre ainsi le fait accompli, nous demeurons persuadés que l'instauration d'une paix juste, durable et globale dans la région du Moyen-Orient ne saurait se réaliser sans la participation au processus de paix de toutes les parties concernées, y compris les représentants légitimes du peuple palestinien, et sans que le but de ce processus ne vise la reconnaissance de tous les droits légitimes palestiniens, ainsi que le retrait d'Israël de tous les territoires occupés, y compris Al Qods.

M. Ben Yehia (Tunisie)

Nul doute que l'une des conditions essentielles pour garantir le succès des efforts de paix au Moyen-Orient est l'instauration d'un climat de confiance entre toutes les parties concernées avant et durant les négociations. Pour ce faire, il est du devoir de la communauté internationale d'exiger d'Israël qu'il oeuvre à la mise en place d'une approche susceptible de montrer sa sincère volonté d'assurer le succès de cette dynamique de paix en mettant fin à toutes formes de surenchère et de pratiques qui ne font que compliquer la situation et qui requiert plus que jamais une conduite responsable plutôt qu'une politique d'entêtement et de refus.

Car la politique d'implantation dans les territoires occupés, y compris Al Qods, qu'Israël n'a cessé d'appliquer et qui connaît actuellement une intensification dangereuse, constitue sans nul doute un obstacle majeur à l'édification d'une paix sincère et équitable. Il est du droit de la communauté internationale de se demander aujourd'hui si le désir d'Israël d'établir une paix véritable est vraiment sincère. Il doit en apporter la preuve en mettant un terme à la politique d'implantation, de déportation et de répression, condition incontournable à l'établissement d'une confiance mutuelle entre toutes les parties au conflit. Cette confiance, à son tour, contribuera à créer une situation nouvelle dans les rapports entre Arabes et Israéliens et à provoquer une réaction positive pour ce qui est de la politique de boycottage et aboutira à une succession de pas vers une paix réelle entre les parties au conflit.

La solution du problème palestinien et le règlement définitif juste et durable du conflit israélo-arabe confèrent aux Nations Unies une lourde responsabilité. Nous sommes sûrs que notre organisation est capable de l'assumer afin de consolider son rôle, conforter sa crédibilité et imposer à tous ses Membres le respect des résolutions adoptées.

Le succès de cette mission constituera sans nul doute une nouvelle impulsion pour renforcer le rôle exceptionnel que pourrait assumer l'Organisation dans le règlement des différents problèmes en suspens à Chypre, au Sud-Liban, au Cachemire et au Cambodge, à la fois par les efforts en cours des Nations Unies et par les activités des organismes humanitaires destinées à alléger les souffrances dans ces domaines.

M. Ben Yahia (Tunisie)

A cet égard, nous notons avec satisfaction l'évolution positive de diverses crises régionales où le dialogue et la réconciliation triomphent sur la violence et l'anarchie.

Nous sommes heureux des progrès réalisés dans ce pays frère qu'est le Liban sur la voie du retour à l'unité nationale et à la stabilité grâce à la mise en oeuvre de l'accord de Taëf. Nous souhaitons vivement à l'Etat libanais plein succès dans sa tâche de reconstitution d'un Liban nouveau, pacifique, indépendant et prospère.

De même, nous nous devons d'exprimer notre soutien aux tentatives visant le rétablissement de l'harmonie et de la concorde en Yougoslavie, ce pays ami avec lequel nous entretenons depuis longtemps des relations de coopération et de respect mutuel.

Nous nous félicitons des progrès réalisés vers la solution du problème cambodgien. L'accord conclu à Beijing en juillet dernier ouvre de nouveaux horizons pour le rétablissement de la paix dans la région et l'instauration de la concorde entre tous les Cambodgiens. Cela leur permettra d'édifier un Cambodge indépendant et démocratique, loin de toute ingérence étrangère. Nous saisissons cette opportunité pour adresser nos sincères félicitations à la délégation ici présente dans cette salle qui représente le Conseil national suprême du Cambodge et à son président, le Prince Norodom Sihanouk.

Pour ce qui est de l'Afghanistan, ma délégation fonde de grands espoirs sur le plan de paix en cinq points que le Secrétaire général a proposé en mai 1991 pour mettre fin aux souffrances du peuple afghan, car cet accord a été accepté par toutes les parties intéressées dans ce pays. A notre avis, les négociations qui se fondaient au départ sur ce plan doivent continuer avec l'appui de la communauté internationale afin qu'une solution définitive soit rapidement apportée à cette situation qui n'a que trop duré. Dans cette perspective, nous accueillons favorablement la décision commune prise par les Etats-Unis et l'Union soviétique pour arrêter les livraisons d'armements aux parties au conflit, car cela est une mesure décisive qui contribuera inévitablement à mettre un terme aux effusions de sang.

Cette résolution positive vient nous rappeler encore une fois l'importance du rôle que peut jouer le désarmement pour désamorcer la tension qui règne dans de nombreuses régions du monde.

M. Ben Yahia (Tunisie)

Les guerres qu'ont connues les régions du Golfe et du Moyen-Orient et les problèmes chroniques qui demeurent sans solution confirment que la sécurité et la paix sont encore menacées et que notre monde actuel est appelé, dans sa recherche continue de lendemains meilleurs, à faire du désarmement un de ses principaux objectifs, ce qui le conduirait à une réduction réelle de toutes les catégories d'armements.

La Tunisie, qui a toujours appelé à la nécessité de faire de la Méditerranée un lac de paix et de coopération, suit avec beaucoup d'intérêt les efforts visant à parvenir au désarmement au Moyen-Orient et souhaite qu'ils soient justes et englobent tous les pays de la région, ainsi que toutes les armes, et ce afin d'éviter que le déséquilibre entre ces Etats ne s'accroisse davantage et de permettre à ceux-ci de contribuer à la consolidation de la dynamique du désarmement qui commence à réaliser certains acquis encourageants dans d'autres régions du monde. A cet effet, nous avons enregistré avec satisfaction durant une année un ensemble d'étapes positives dans ce sens.

En outre, nous notons avec satisfaction l'importante décision annoncée le 27 septembre par le Président Bush de diminuer plusieurs types d'armements nucléaires de courte portée et autres déployés en mer, sur terre et dans les airs. Nous espérons que les autres puissances nucléaires prendront des mesures similaires.

Sur un autre plan, les négociations multilatérales concernant les armes chimiques sont sur le point d'aboutir. Plusieurs pays ont fait part de leur intention de se joindre au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Nous notons par ailleurs avec satisfaction les indices positifs ainsi que la tendance à la réduction du budget de la défense au profit de celui du développement et également l'intention, qui se manifeste de plus en plus dans les faits, de mener des opérations de désarmement, notamment la destruction des armes existantes et la mise en place d'un système rigoureux de contrôle et d'inspection sur les lieux.

Si de telles données sont en elles-mêmes positives, nous ne pouvons cependant nous empêcher de relever que les écarts entre les montants réservés à l'armement et ceux consacrés à l'effort de développement demeurent toujours



M. Ben Yahia (Tunisie)

inévitables et que l'existence d'arsenaux de par le monde constitue une source d'inquiétude. Il nous semble par conséquent opportun d'étudier la possibilité d'établir un régime de contrôle sous la responsabilité des Nations Unies utilisant un registre de déploiements des armes et englobant les activités de production et d'exportation de tous les types d'armements.

L'instauration de la paix et le renforcement de la sécurité et de la stabilité dans le monde constituent certes une condition nécessaire pour le progrès de l'humanité mais non suffisante toutefois à elle seule pour atteindre ce noble objectif. Il faut organiser une coopération véritable entre les Etats, notamment ceux appartenant à la même région. Aussi la Tunisie a-t-elle été la première à contribuer à l'édification de l'Union du Maghreb arabe (UMA), à la consolidation de ses bases et à appuyer le processus pour la réalisation des aspirations de nos peuples au progrès et à l'invulnérabilité. La récente session du Conseil de la présidence de l'UMA réunie à Casablanca a été l'occasion renouvelée pour nos pays de réaffirmer leur volonté sincère d'avancer sur la voie de la complémentarité et de l'intégration dans tous les domaines. Cette session s'est distinguée par la mise en place des organes de l'Union et par la prise de nombreuses et importantes décisions qui contribueront à promouvoir la coopération entre l'Union et son environnement géographique.

Depuis sa création, l'Union du Maghreb arabe a accordé une importance toute particulière au dialogue avec la Communauté économique européenne, ainsi qu'avec les quatre pays européens riverains de la Méditerranée occidentale, avec l'objectif de jeter les bases d'une nouvelle forme de relations euro-maghrébines à même de contribuer à la paix, à la sécurité et à la coopération dans la région méditerranéenne.

La Tunisie, qui se prépare à accueillir le Sommet des pays riverains de la Méditerranée occidentale au début de l'année prochaine, est fermement résolue à poursuivre son action en collaboration avec ses partenaires maghrébins et européens en vue de faire aboutir ce dialogue prometteur et de l'ériger en modèle pour la coopération Nord-Sud.

Soucieuse de renforcer l'unité des rangs de la nation arabe, de préserver le rôle de cette nation sur le plan international et de contribuer à la consolidation de la stabilité et de la paix, la Tunisie a eu l'honneur

M. Ben Yahia (Tunisie)

d'accueillir et d'abriter la Ligue des Etats arabes. Elle lui a accordé toute l'attention particulière qu'elle mérite durant plus d'une décennie en lui offrant les conditions adéquates lui permettant de renforcer ses structures, de développer ses méthodes de travail et de rendre son action efficace sur le plan arabe, rayonnante et crédible sur la scène internationale.

Animé par ce même souci, notre pays a répondu favorablement au désir des pays arabes de transférer le siège de la Ligue au Caire, dans une conjoncture délicate et sensible sur les plans tant arabe qu'international.

Nous ne pouvons aujourd'hui qu'exprimer notre satisfaction devant le succès de cette illustre institution arabe qui, grâce à la volonté commune des dirigeants arabes, a pu dépasser les séquelles de l'épreuve douloureuse du Golfe. Nous nous employons avec persévérance à faire retrouver à l'action arabe commune son rythme normal sur la base de la confiance, du respect mutuel et de la coopération fraternelle et efficace, au service de la sécurité, de la stabilité et de la paix dans la région arabe et dans le monde.

La dure épreuve que vient de connaître la communauté islamique en raison de la crise du Golfe a confirmé sa capacité à relever les défis et à préserver l'unité de ses rangs, ce qui n'aurait pas été possible sans la volonté politique de ses dirigeants ainsi que les efforts sincères déployés par le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique pour parvenir à l'émergence d'un environnement nouveau favorable au dialogue et à la concertation, et de nature à renforcer la confiance et l'action communes des pays musulmans.

Nous avons l'espoir que le prochain Sommet islamique de Dakar sera celui de la réconciliation et qu'il insufflera un nouvel élan aux relations entre pays islamiques, surtout en cette période délicate que traverse la communauté internationale.

La Tunisie enregistre également avec satisfaction les progrès réalisés sur la scène africaine dans la recherche de solutions pacifiques aux différends bilatéraux qui constituaient pour nous tous une source de préoccupation et d'inquiétude. Parmi ces différends figure la question du Sahara occidental à laquelle nous accordons une attention particulière en raison de son lien avec la sécurité dans la région maghrébine et de ses répercussions sur la marche de l'Union du Maghreb arabe. Nous sommes

M. Ben Yahia (Tunisie)

optimistes quant au règlement escompté de cette question, ce qui est de nature à aider à la consolidation de la sécurité et de la paix, lesquelles sont susceptibles de renforcer la coopération et la complémentarité maghrébines.

Quant à l'Afrique du Sud, la Tunisie, à l'instar des autres pays, a accueilli favorablement l'abrogation des lois de l'apartheid, ce qui constitue un acquis qui n'aurait pu être réalisé sans les pressions de la communauté internationale et l'application de l'embargo économique contre ce pays.

Toutefois, l'essentiel demeure la concrétisation de cette mesure qui doit se répercuter dans la vie quotidienne et notamment sur le plan politique par la mise en place d'un système démocratique qui garantisse l'égalité des races et des chances. Cet objectif, qui engage tout le monde, demeure incontournable sur les plans juridique et moral.

Nous avons enregistré par ailleurs avec fierté la création de la Communauté économique africaine lors du vingt-septième Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Abuja, en juin dernier.

M. Ben Yahia (Tunisie)

Ce cadre nouveau et global dans le contexte de la coopération sud-sud permettra - nous l'espérons vivement - la réalisation de l'intégration économique des pays africains, et ce dans l'intérêt de nos peuples; ceci nous permettra également de contribuer d'une manière efficiente à jeter les jalons d'un nouvel ordre mondial basé sur la justice, la solidarité et la complémentarité.

Profondément acquies à l'importance de la coopération internationale, la Tunisie est convaincue que le renforcement du rôle des Nations Unies sur la scène internationale passe par le raffermissement de la coopération économique multilatérale. Les Nations Unies sont appelées, dans un monde de plus en plus indépendant, à contribuer efficacement à la promotion d'un développement international global et équilibré.

Elles sont également tenues d'intensifier la concertation constructive au sujet des questions primordiales relatives au protectionnisme, à l'endettement, au transfert négatif net de ressources et aux restrictions imposées aux échanges commerciaux.

La tendance à régler les problèmes économiques par le biais d'arrangements bilatéraux ne devrait pas se faire au prix d'une érosion du multilatéralisme.

A cet égard, la Tunisie se félicite du récent engagement du Groupe des Sept à Londres d'encourager un système dans lequel les responsabilités du développement seront partagées entre toutes les nations de la planète.

Les bouleversements survenus en Europe orientale et centrale, s'ils ont fait disparaître les barrières et abattu les murs entre l'Est et l'Ouest, n'en ont pas moins contribué à mettre en évidence la ligne de démarcation entre le monde riche et développé et le monde pauvre et en développement. Il serait donc regrettable que l'attention de la communauté internationale se limite à jeter les ponts de la coopération exclusivement dans cette zone.

Les pays en développement en général et les pays africain en particulier perçoivent l'importance de cet enjeu et de la responsabilité qui leur incombe.

La Tunisie, pour sa part, est convaincue depuis l'avènement du 7 novembre 1987, de la nécessité d'assainir sa situation économique et sociale pour renforcer sa crédibilité auprès de ses partenaires. Nous sommes déterminés à atteindre cet objectif par la bonne gestion et l'optimisation des ressources disponibles.

M. Ben Yahia (Tunisie)

Ces préoccupations ne nous ont pas empêchés, en dépit de la raréfaction des ressources financières extérieures et des retombées négatives de la crise du Golfe, de nous pencher sur l'utilisation de ressources propres en vue de l'essor économique à travers la participation de toutes les couches sociales au processus de développement et la promotion de l'esprit d'entreprise, garant du progrès technique et de la création d'emplois.

Malheureusement, malgré les sacrifices consentis à cette fin, les résultats restent en deçà des attentes, eu égard notamment à l'environnement économique international peu favorable. Mais notre foi dans la coopération internationale n'est pas pour autant ébranlée.

Lors du lancement des négociations commerciales multilatérales dites "Uruguay Round" par l'adoption de la déclaration ministérielle de Punta del Este il y a cinq ans, les pays en développement s'étaient réjouis à l'idée que ce cycle contribuerait, d'une manière décisive, à arrêter la vague protectionniste et à intégrer les pays en développement dans un système commercial multilatéral adapté aux réalités d'aujourd'hui et répondant aux impératifs de développement.

Nous formons à nouveau des vœux pour que ces négociations aboutissent à des résultats substantiels équilibrés et bénéfiques tant pour les pays développés que pour les pays en développement. Renforcer le multilatéralisme et rassurer les opérateurs économiques de par le monde sur l'efficacité du système commercial international, telle est la tâche qu'il nous faut accomplir, au plus vite et au mieux, si nous voulons garantir une meilleure stabilité des échanges mondiaux et renforcer l'expansion de l'économie mondiale.

La huitième session de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) pourrait, moyennant la volonté politique requise, contribuer à la réalisation de ces nobles objectifs.

En effet, elle offre le cadre et l'opportunité pour renforcer et améliorer le système commercial international, en vue de leur conférer un caractère plus universel et plus dynamique, par le biais d'une meilleure participation des pays en développement au processus de prise de décisions et par l'accroissement de leur intervention dans le commerce mondial.

M. Den Yahia (Tunisie)

Les courants de restructuration qui se développent dans les pays d'Europe orientale et centrale pourraient augurer d'une nouvelle ère de coopération qui s'instaurerait entre l'Est et l'Ouest parallèlement à celle entre le Nord et le Sud.

Les profondes mutations internationales aux plans politique, économique et technologique, requièrent une vision et un style nouveaux essentiellement fondés sur une approche globale des problèmes internationaux et une reconnaissance des valeurs du dialogue, de la solidarité et du respect des intérêts d'autrui. Ces valeurs constituent la plateforme susceptible d'offrir l'opportunité à tous les pays, sans exclusive, de connaître une vie décente et prospère dans la paix et le respect des intérêts mutuels.

Le Président Zine El Abidine Ben Ali a déjà appelé, de cette tribune, à la nécessité de promouvoir un contrat international de paix et de développement, qui consacre la solidarité agissante entre pays en développement et pays développés.

En rappelant cette initiative, nous sommes convaincus que les Nations Unies constituent le meilleur cadre pour sa mise en oeuvre, car elles demeurent le forum privilégié pour la concertation à l'échelle internationale.

La Tunisie, qui aspire à la réalisation de cette oeuvre de civilisation, poursuit, dans son aire géographique, les efforts destinés à réunir les conditions de succès, et c'est dans ce cadre que s'inscrit son action pressante pour l'élaboration d'un programme de coopération et d'entente dans la zone méditerranéenne, fondé sur le codéveloppement, qui demeure, à notre sens, le meilleur moyen de servir la prospérité et la paix sur les deux rives, de réduire les disparités économiques et technologiques, par une politique qui pose la vraie problématique du développement et la traite de façon collective.

Cette formule, qui peut être étendue à diverses régions du monde, ne peut se concrétiser que si elle est sous-tendue par une série de mesures parallèles qui devraient à notre avis se pencher sur trois problèmes essentiels qui sont la dette extérieure, l'émigration et la protection de l'environnement.

Le problème de la dette extérieure qui entrave la croissance des pays en développement revêt une ampleur sans précédent avec pour conséquence un renversement de destination des flux financiers.

M. Ben Yahia (Tunisie)

Je voudrais souligner tout le danger que ces facteurs représentent pour la stabilité politique et sociale des pays en développement.

Dans ce cadre, nous lançons un appel pour que la communauté internationale examine sérieusement le rapport de M. Crazzi, dont les propositions nous semblent refléter l'essentiel des préoccupations exprimées par nos pays à ce sujet.

M. Ben Yahia (Tunisie)

Grande serait notre satisfaction si les propositions ainsi préconisées pouvaient être mises en oeuvre. Nous aurions ainsi levé un obstacle qui entrave considérablement les efforts des pays en développement pour renouer avec la croissance.

La présente session sera appelée à examiner l'application de la résolution 45/214 relative à la question de la dette extérieure et du développement; nous devrions à cette occasion explorer tous les moyens qui n'excluent des mesures d'assouplissement aucune catégorie de pays et encore moins les pays à revenu intermédiaire.

A ce propos, permettez-moi de réitérer l'espoir de voir nos partenaires accepter l'idée, qui peu à peu fait son chemin, et qui consiste à recycler les services de la dette dans des projets de développement concertés.

Notre organisation et ses institutions spécialisées ont constamment réaffirmé le droit de l'homme à une vie dans un environnement sain, dépourvu de toute forme de pollution. Pour cette raison, la Tunisie réserve un intérêt tout particulier à la protection de l'environnement à l'échelle nationale et régionale, persuadée que cette question mérite une place de choix dans toute perspective sérieuse de nouvel ordre mondial.

Nous plaçons beaucoup d'espoir dans la prochaine conférence sur l'environnement et le développement, qui tracera les plans que le monde devra adopter pour assurer l'avenir des générations contre les dangers considérables occasionnés par les déséquilibres écologiques et la surexploitation des ressources non renouvelables.

Nous sommes au seuil d'un nouvel ordre mondial et nous sommes tous conviés à contribuer à en délimiter les contours et en à définir les objectifs.

A travers les efforts soutenus qu'elle déploie en vue de consolider la paix dans le monde et la coopération internationale, ainsi que par le biais des propositions qu'elle présente pour résoudre les problèmes de notre temps, la Tunisie entend contribuer à éclairer la voie de l'avenir.

J'aimerais réaffirmer que le développement et la sécurité dépendront désormais du dialogue et de la concertation à l'échelle internationale, ce qui nous invite au respect de la Charte de notre organisation et à l'engagement de tous pour la réalisation de ses objectifs. En effet, l'enjeu est aujourd'hui le destin de l'humanité entière, lequel ne s'accomplit que dans la solidarité effective.



M. Ben Yahia (Tunisie)

Ainsi, la Tunisie souhaite-t-elle que l'Organisation des Nations Unies oeuvre avec détermination à la lutte contre le sous-développement. Nous aurions ainsi, grâce à une volonté internationale commune, repoussé le spectre des conflits et contribué grandement à la paix et à la sécurité internationales, condition de toute oeuvre de progrès.

Je vous renouvelle les salutations de la Tunisie ainsi que les miennes et vous remercie vivement pour votre aimable attention.

M. TRAN QUANG CO (Viet Nam) : Monsieur le Président, la délégation du Viet Nam tient à vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette quarante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes persuadés que, sous votre égide, la présente session s'avèrera fructueuse dans l'accomplissement de son éminente tâche.

Je voudrais par la même occasion exprimer toute notre reconnaissance pour les efforts considérables déployés par le Secrétaire général de notre organisation, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, au service de la paix et de la coopération entre nations. De tels accomplissements de sa part revêtent une valeur d'autant plus singulière dans le contexte d'un monde qui traverse des changements puissants et complexes.

Nous saluons chaleureusement la présence parmi nous des délégations des nouveaux Membres de l'ONU que sont la République populaire démocratique de Corée, la République de Corée, les Etats fédérés de Micronésie, la République des Iles Marshall, la République d'Estonie, la République de Lettonie et la République de Lituanie. Nous sommes tout particulièrement heureux d'accueillir en notre sein la délégation du Conseil national suprême du Cambodge, représentant le Cambodge et son peuple et dirigée par S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk.

Nous vivons les premières années de cette dernière décennie du XXe siècle, qui connaît la plus puissante et la plus profonde évolution depuis la seconde guerre mondiale. Le monde actuel, dans son tableau d'ensemble, est malheureusement encore en proie à de graves contradictions. D'une part, le genre humain jouit des fruits des progrès extraordinaires de la révolution scientifico-technique contemporaine. De l'autre, des centaines de millions d'hommes et de femmes des pays en développement se débattent dans la misère et la pauvreté. Après sept ou huit ans de redressement, l'économie mondiale se

M. Tran Quang Co (Viet Nam)

trouve confrontée à la possibilité d'une nouvelle récession. Une certaine confusion règne dans les relations économiques internationales. D'une part, les conflits régionaux sont, l'un après l'autre, résolus par la voie de négociations pacifiques; la tendance à la coopération internationale dans la coexistence pacifique au service du développement s'accroît et de nouveaux progrès continuent de s'accomplir dans le processus de réduction des armes nucléaires. De l'autre, le spectre de la guerre continue néanmoins à hanter l'humanité. La guerre du Golfe vient à peine de se terminer, laissant dans son sillage toute une série de conséquences à résoudre au Moyen-Orient, que les germes d'autres conflits continuent à croître et commencent à se faire jour ici et là de par le monde.

Dans un monde en plein bouleversement, où les éléments de base qui ont servi de fondements à l'ordre international des 45 années passées sont radicalement changés, la genèse d'un nouvel ordre international s'impose. C'est là une question par laquelle chaque membre de la communauté mondiale, particulièrement les pays en développement, se sent spécialement concerné car elle affecte fortement les intérêts vitaux de chaque Etat-nation sur notre globe ainsi que l'avenir du développement de l'ensemble de l'humanité. Certains parlent de la possibilité d'un monde unipolaire, d'autres évoquent la perspective d'un monde multipolaire. Il est possible toutefois d'affirmer que l'impératif primordial de toutes les nations est de préserver la paix et l'indépendance nationale et de promouvoir la coopération en vue du développement. Les peuples du monde sont animés d'un très puissant désir de paix, de coopération et de développement.

M. Tran Quang Co (Viet Nam)

Nous pensons que, dans la formation d'un nouvel ordre international, l'on ne saurait faire fi de ce désir, de cette volonté légitime, et il est indispensable de tenir compte du puissant vouloir de chaque Etat, grand ou petit, de défendre son droit, d'être maître de son destin national et de son droit à participer sur un pied d'égalité aux affaires communes du monde et aux problèmes majeurs de sa propre région. Le monde a besoin d'un nouvel ordre international plus juste, plus sain. Il faut mettre un terme définitif à toute forme d'hégémonie, d'intervention ou de coercition militaire, politique ou économique de la part des grands pays à l'encontre des plus petits, de la minorité vis-à-vis de la majorité. Il convient que les nations coopèrent de leur plein gré, sur un pied d'égalité et sur la base de bénéfices réciproques pour la cause commune de la paix et du développement.

L'une des principales préoccupations de la communauté internationale est l'impératif du développement économique. La course acharnée qui se livre dans le domaine économique et scientifico-technologique à travers le monde creuse davantage encore le fossé séparant pays industriels avancés et pays en voie de développement. Ces derniers continuent de subir le poids de nombreux facteurs qui sont à leur désavantage; le déclin des fonds en provenance des pays industriels avancés; le fardeau de plus en plus lourd de la dette extérieure; le renforcement par certains pays industriels de leurs barrières protectionnistes; la baisse des prix des produits de base; le manque d'encouragement à l'égard des efforts des pays en voie de développement en vue de promouvoir la coopération Sud-Sud ou régionale. De ce fait, les économies de ces pays se détériorent chaque jour davantage, affectant de manière extrêmement négative l'ensemble de l'économie mondiale et les relations économiques internationales. Cependant, les pourparlers de l'Uruguay Round et la réunion du Groupe des Sept n'ont débouché sur aucun changement positif de l'ordre économique international, qui demeure inéquitable. De concert avec les autres pays en voie de développement, nous appelons les pays industriels avancés à mettre rapidement un terme à la politique de blocus et de pressions économiques, à renoncer aux rapports économiques inégaux et à créer un milieu économique international favorable au développement du tiers monde. Les Nations Unies devraient adopter des mesures encore plus actives et efficaces pour aider les pays en voie de développement à résoudre ces difficultés, et ce

M. Tran Quang Co (Viet Nam)

afin de mener à bien la stratégie de développement économique de la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (1991-2000).

Du fait du changement de l'alignement bipolaire des forces politico-militaires à travers le monde, le multilatéralisme se voit consacrer une place plus proéminente encore qu'auparavant. Les Nations Unies, l'Organisation internationale la plus vaste, regroupant la quasi-totalité des Etats du monde, deviendra le lieu idéal pour que les divers pays mettent en oeuvre leur politique d'élargissement et de diversification de leurs relations et pour qu'ils se forment un équilibre politique à la fois souple et durable pour eux-mêmes ainsi que pour leurs régions respectives. Au cours de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'an dernier, un nombre non négligeable de délégations ont parlé de la renaissance des Nations Unies, maintenant à même d'effectivement remplir la mission qui leur incombe de par la Charte et délivrées ainsi de l'image d'impuissance et de pessimisme qui les entâchait au moment de leur quarantième anniversaire, en 1985. Toutefois, les activités et les contributions de l'ONU au cours de l'année passée ont démontré à la fois les possibilités et les limites du rôle qu'elle peut jouer dans le règlement des conflits et des crises régionales.

Une réforme de l'ONU serait nécessaire pour lui permettre de s'adapter au nouveau contexte mondial et de répondre à l'attente légitime d'un grand nombre de Membres de notre organisation, comme vient de le souligner le Secrétaire général Javier Pérez de Cuéllar dans son rapport annuel sur les activités de l'Organisation des Nations Unies, exprimant

"... l'espoir que l'unité des membres permanents du Conseil de sécurité sera complétée par l'instauration de l'équilibre prévu par la Charte entre les organes principaux de l'Organisation et à l'intérieur de chacun d'eux." (A/46/L. P. 22)

"Il y a deux ans" [dit-il] "dans mon rapport de 1989, j'ai dit que l'accord entre les membres permanents ne pourra faciliter l'évolution vers un monde meilleur et plus sain que s'il bénéficie de l'appui de la majorité des pays. Les événements survenus depuis lors n'ont fait que confirmer cette observation." (Ibid.)

Nous partageons le point de vue de nombreux pays qui considèrent que le mécanisme de l'ONU devrait être amélioré davantage encore pour ce qui est de

M. Tran Quang Co (Viet Nam)

la structure et du mode d'opération de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Secrétariat, tout comme d'un rapport plus équilibré entre ces organes, afin de faire de l'ONU un instrument efficace dans le règlement des questions internationales et en particulier lui donner un rôle d'encouragement et de soutien aux parties et aux régions concernées dans la solution de crises existantes et dans la prévention de nouvelles crises sur la base du respect de l'indépendance et de la souveraineté des nations et de la Charte de l'Organisation. Dans un monde en transition, il ne saurait y avoir de raison pour vouloir considérer l'ONU comme une institution immuable. Nous sommes d'avis qu'aujourd'hui tous les Membres de notre vaste organisation internationale s'accordent pour souhaiter promouvoir le rôle et l'efficacité de l'ONU, mais diffèrent encore sur l'ampleur et les voies et moyens des réformes requises pour accroître la démocratie au sein de notre organisation. Les pays en voie de développement, essentiellement les pays non alignés, pensent que :

"Le Mouvement des pays non alignés, qui représente la majorité des Etats et des peuples du monde, doit jouer un rôle plus important et plus concret dans la restructuration du nouveau système international si l'on veut que celui-ci soit légitime et acceptable." (Déclaration d'Accra)

A notre avis, l'ONU devrait être en mesure de se réajuster en adéquation avec la tendance générale du monde pour pouvoir devenir une organisation mondiale plus dynamique et représentative.

Dans les efforts de notre nation pour la paix, le développement, la démocratie et le progrès social, l'année 1991 revêt une très grande importance. Partant du bilan des résultats initiaux positifs obtenus au cours des dernières années dans les principaux domaines, le Viet Nam a réaffirmé le caractère nécessaire et irréversible de la politique de renouveau à tous égards tracée depuis 1986 en vue de se concentrer sur la solution des problèmes économiques et sociaux urgents et de maintenir la stabilité politique tout en procédant au remaniement des diverses sphères de la vie sociale en harmonie avec les caractéristiques du Viet Nam. Ceci revêt une signification d'autant plus pratique et réaliste dans la nouvelle conjoncture mondiale actuelle et constitue une exigence objective pressante, voire vitale pour notre peuple.

M. Tran Quang Co (Viet Nam)

Une fois disparu le monde bipolaire, il s'ensuit la nécessité pour tous les pays de diversifier leurs relations politiques et économiques, afin de tirer parti de toutes les opportunités et possibilités existantes au service de la cause nationale, et en même temps de se forger pour soi-même une nouvelle position d'équilibre, à la fois souple et durable, toujours apte à se réajuster en fonction de l'évolution de l'ensemble.

M. Tran Quang Co (Viet Nam)

Si la diversification des relations extérieures dans l'équilibre constitue une tendance objective générale dans la nouvelle conjoncture, pour le Viet Nam, pays en voie de développement encore assailli par mille difficultés, c'est là une priorité primordiale dans sa politique étrangère actuelle qui devrait lui permettre de sortir de la crise et de s'atteler résolument à la tâche du développement. La politique étrangère du Viet Nam se donne pour objectif la coopération sur un pied d'égalité et fondée sur le bénéfice réciproque avec tous les pays, sans distinction de régime socio-économique et sur la base des principes de la coexistence pacifique. De cette auguste tribune, le Viet Nam déclare à nouveau solennellement qu'il désire tisser des liens d'amitié avec tous les pays de la communauté internationale et s'engage à oeuvrer pour la paix, l'indépendance nationale et le développement.

En tant que pays en voie de développement en Asie du Sud-Est, les intérêts du Viet Nam sont intimement liés à ceux de la région. Aux fins de se bâtir un environnement international favorable à la paix et au développement, et de pouvoir mettre effectivement en oeuvre sa politique d'ouverture et de diversification de ses rapports de coopération internationale, le Viet Nam s'attache tout particulièrement à sans cesse améliorer ses relations d'amitié et de coopération avec les pays de la région et les pays voisins et à faire un apport positif à la cause d'un Sud-Est asiatique de paix, de stabilité, d'amitié et de coopération.

Nous éprouvons une très grande satisfaction devant les développements positifs survenus récemment en Asie du Sud-Est et, en particulier, devant la perspective d'un règlement pacifique du problème cambodgien dans un esprit de réconciliation nationale entre Cambodgiens. La participation pour la première fois de la délégation du Conseil national suprême du Cambodge à l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que les accords obtenus entre les parties cambodgiennes au cours des récentes réunions du Conseil national suprême sur les aspects internes d'une solution au problème cambodgien constituent de nouveaux pas importants dans le processus de rétablissement de la paix au Cambodge, rendant possible une reconvoction de la Conférence internationale de Paris sur le Cambodge. Ces résultats apportent une démonstration éloquente du fait que les Cambodgiens peuvent parfaitement résoudre les questions

M. Tran Quang Co (Viet Nam)

relevant de leur souveraineté dans un esprit de réconciliation nationale et avec l'appui et la coopération des pays concernés et des Nations Unies. Le Viet Nam réitère sa position de principe qui consiste à respecter toute décision du Conseil national suprême du Cambodge pour toute question relevant de la souveraineté cambodgienne. Pour sa part, après avoir opéré le retrait unilatéral de la totalité de ses troupes du Cambodge depuis la fin de 1989 en l'absence d'une solution pacifique, le Viet Nam est prêt à joindre ses efforts à ceux des parties concernées afin de parvenir à une solution politique globale, juste et raisonnable du problème cambodgien sur la base du respect de la souveraineté et du droit à l'autodétermination du peuple cambodgien et du respect de la Charte des Nations Unies, et ce faisant, de permettre au Cambodge de devenir un pays pacifique, indépendant, neutre, contribuant à la paix, à la stabilité et au développement en Asie du Sud-Est et dans le monde.

Dans le contexte d'une solution imminente au problème cambodgien, de l'amélioration notable des relations entre le Viet Nam et les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), et de l'évolution du processus de normalisation entre le Viet Nam et la Chine dans un sens favorable à la paix et à la stabilité régionales, nous sommes d'avis qu'actuellement les pays de l'Asie du Sud-Est disposent d'une occasion plus propice que jamais auparavant pour bâtir ensemble une région de paix, de stabilité, de coopération et de développement au terme de plusieurs décennies de conflit et de confrontation.

L'impact conjugué de la tendance à l'unification du marché mondial, de la vitesse et de la puissance de la révolution scientifico-technique, du mouvement vers l'intégration dans de nombreuses régions, et des perspectives de changement dans la présence militaire et l'implication des diverses puissances dans cette région impose la nécessité de "repenser" le Sud-Est asiatique à partir d'une nouvelle approche, de nouvelles voies et dans un cadre neuf, la nécessité pour les pays de la région non seulement de se soutenir mutuellement dans l'oeuvre commune de développement socio-économique mais encore de se concerter en vue de trouver les modalités appropriées pour la mise en place d'une nouvelle sécurité régionale, sécurité intégrale dont le développement économique constitue la composante primordiale. Le 10 septembre dernier, le Ministre des affaires étrangères du Viet Nam a adressé au



M. Tran Quang Co (Viet Nam)

secrétariat, au Président du Comité permanent et aux ministres des affaires étrangères de l'ANASE une demande officielle d'accession au Traité de Bali de 1976 dans laquelle le Viet Nam exprime son désir de renforcer les rapports d'amitié, de bon voisinage et de coopération pour le bénéfice réciproque avec les pays de l'ANASE en vue de bâtir un Sud-Est asiatique de paix, de stabilité, d'amitié et de coopération et, ainsi, de contribuer à la cause de la paix et du développement dans le monde.

Forts de la ligne de renouveau dans le domaine de la politique étrangère, nous sommes toujours conscients de l'impulsion de la coopération régionale comme les prémisses indispensables à la mise en oeuvre d'une politique d'élargissement de nos relations de coopération internationale et de consolidation des rapports que nous avons jusqu'ici entretenus avec les anciens pays amis et les pays non alignés, de pair avec une expansion de la coopération sur un pied d'égalité et sur la base du bénéfice réciproque avec les autres pays en Asie et dans le Pacifique, en Europe occidentale, en Scandinavie et avec l'impulsion à la normalisation des relations avec les Etats-Unis.

Partant de notre évaluation des résultats initiaux de l'oeuvre de renouveau, du riche potentiel de notre pays en ressources naturelles et de main-d'oeuvre, de la tendance de développement de notre époque et de l'aspiration de notre peuple, le Viet Nam s'est donné pour objectif d'ensemble de la stratégie de développement socio-économique d'ici l'an 2000 de : sortir de la crise, stabiliser la situation socio-économique, s'efforcer de délivrer le Viet Nam de l'état de pauvreté et de sous-développement, améliorer les conditions de vie du peuple, consolider notre défense et notre sécurité, et préparer la voie pour permettre au pays de se développer plus rapidement au début du XXIe siècle. Nous sommes convaincus que, forts de notre volonté et de notre détermination et de la coopération de la communauté internationale, nous serons à même d'atteindre cet objectif et, en tant que Membre actif des Nations Unies, de contribuer chaque jour davantage à l'oeuvre commune de paix et de développement.

M. AL-KHATER (Qatar) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous dire tout le plaisir que j'éprouve à vous féliciter de votre accession à la présidence de la quarante-sixième

M. Al-Khatat (Qatar)

session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette élection est un témoignage de l'égard que nous portons à votre personne et au Royaume d'Arabie saoudite, Membre fondateur de cette organisation mondiale dont il a toujours fermement appuyé les objectifs. Le rôle que joue le Royaume dans le domaine des affaires arabes et islamiques, le fait qu'il est le pays hôte du secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique ainsi que du secrétariat général du Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe, démontrent qu'il est hautement qualifié pour assumer la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Nous sommes confiants que votre direction de cette session apportera une réelle contribution qui nous permettra d'atteindre les objectifs que la communauté internationale s'est fixés.\*

---

\* M. Al-Khussaiby (Oman), Vice-Président, assume la présidence.

M. Al-Khatat (Qatar).

C'est pour moi aussi un plaisir de rendre hommage à M. Guido de Marco, le Président de la quarante-cinquième session, pour la façon efficace, la compétence et la sagesse avec lesquelles il a dirigé les travaux de cette session.

Je voudrais également exprimer notre reconnaissance et nos remerciements au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour ses efforts constants, doublés d'une diplomatie calme, en vue de parvenir à la paix, à la sécurité et au bien-être de tous les peuples du monde dans une situation internationale difficile. Il n'est que juste de rappeler ici que le Secrétaire général s'est sincèrement efforcé de rendre à l'Organisation sa crédibilité et son efficacité dans son rôle de garant de la paix et de la sécurité internationales.

Ma délégation se félicite de l'admission à l'Organisation de la République de Corée, de la République populaire démocratique de Corée, des Etats fédérés de Micronésie, des Iles Marshall, de la Lituanie, de l'Estonie et de la Lettonie. Nous espérons que leur entrée aux Nations Unies en tant que Membres contribuera à renforcer l'efficacité de cette instance internationale.

Les travaux de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale se déroulent dans un nouveau climat international dans lequel la crédibilité des Nations Unies lorsqu'elles interviennent dans les crises et conflits qui menacent la paix et la sécurité a été renforcée. Ceci a permis à son tour de confirmer la confiance des peuples du monde dans l'importance de cette organisation mondiale et dans l'efficacité de son rôle dans la sauvegarde de la paix et de la sécurité dans le monde.

Cette évolution était particulièrement évidente pendant la crise du Golfe, lorsque l'Organisation a assumé un rôle tout à fait décisif qui a permis de mettre fin à l'agression et de rendre sa légitimité à l'Etat du Koweït dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le fait que les membres permanents du Conseil de sécurité aient agi de façon unanime pour mettre fin à l'agression a rétabli toute l'autorité du Conseil dans la sauvegarde de la paix et de la sécurité dans le monde. Ce qui laisse prévoir une nouvelle ère dans les relations internationales et un rôle

M. Al-Khater (Qatar)

efficace pour le Conseil de sécurité, grâce à la détente internationale et à l'entente entre les grandes puissances.

La responsabilité de l'élimination des foyers de tension et de conflit qui persistent dans de nombreuses régions du monde revient au Conseil de sécurité. Il est hautement souhaitable que le Conseil continue d'agir conformément à la ligne d'action qu'il a adoptée par suite de la guerre du Golfe et qu'il règle avec la même attitude positive les problèmes internationaux restants, et en premier lieu le problème de la Palestine et le conflit arabo-israélien qui n'a que trop duré et qui peut être réglé de façon juste et équitable si l'on applique les principes de la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Quant à nous, la cause palestinienne est l'une de nos principales préoccupations. Ce problème ne peut être réglé si l'on ne reconnaît pas le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. De même, le Conseil de sécurité est appelé à mettre en oeuvre sa résolution 425 (1978), qui demande le retrait incondicional d'Israël du Sud-Liban.

Nous sommes pleinement confiants que le Conseil de sécurité a tout à fait l'intention de mettre pleinement en oeuvre toutes ses résolutions concernant le conflit du Moyen-Orient, le conflit du Golfe et les autres problèmes dans le monde dans le même esprit de détermination qui a marqué la mise en oeuvre de ses résolutions concernant l'acte d'agression commis par l'Iraq contre l'Etat du Koweït.

Les événements du 15 août 1990 ont mis les Etats arabes du Golfe face à leur responsabilité collective de préserver la paix et d'assurer leur intégrité territoriale. Ces Etats ont décidé à l'unanimité de la nécessité de mettre au point, avec la participation de certains autres Etats arabes et nations amies, des mesures de sécurité qui permettraient d'assurer que les événements de l'année dernière ne se reproduisent plus.

Mon pays se félicite des efforts sérieux et inlassables des Etats-Unis d'Amérique visant à parvenir à un règlement du conflit arabo-israélien, et nous louons l'invitation qu'ils ont adressée conjointement avec l'Union soviétique à participer à une conférence de paix pour le Moyen-Orient. Nous attendons la convocation de cette conférence et nous espérons qu'elle

M. Al-Khatat (Qatar)

réussira à établir dans la région une paix fondée sur la justice et l'égalité, afin que les peuples de la région puissent vivre en paix et œuvrer pour concrétiser les espoirs de développement, de progrès et de bien-être, qu'ils partagent tous.

Les récents événements qui se sont succédé sur la scène mondiale et qui ont conduit à des changements radicaux dans les relations internationales constituent réellement l'un des événements les plus importants de l'histoire contemporaine. Pour la première fois depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les nations du monde reconnaissent qu'elles partagent le même destin et que la notion de la sécurité internationale commune est indivisible et exige l'établissement d'un système de sécurité collectif pour régler les problèmes politiques, économiques et sociaux que connaît encore notre monde.

Les peuples du monde attendent avec impatience la définition d'un nouvel ordre international qui assure la paix dans le monde en se fondant sur la primauté du droit international, les principes de la justice, l'égalité, la coopération, la tolérance et les relations fraternelles. Le nouvel ordre international doit toutefois éviter les aspects négatifs de l'ancien ordre, qui ont entraîné la formation de blocs, les conflits et la polarisation et qui ont mené à la pauvreté, la faim, l'ignorance et la maladie. Le cadre du nouvel ordre international doit également viser la coopération internationale dans les domaines du commerce, du développement économique, du désarmement, de la dette extérieure, de la préservation de l'environnement et du règlement des problèmes sociaux. Puisque le nouvel ordre international est destiné à régir les relations internationales, qu'elles soient politiques, économiques ou sociales, toutes les nations du monde doivent participer sur un pied d'égalité à son élaboration afin qu'il devienne véritablement universel et juste.

Nonobstant les prémices de détente dans les relations internationales, nous devons reconnaître qu'il y a encore des différends régionaux qui échappent à toute solution et qui, même s'ils ne menacent pas la paix et la sécurité internationales, constituent des obstacles à la paix mondiale dont nous espérons que tous les peuples du monde pourraient jouir maintenant que la guerre froide est terminée. Mon pays encourage vivement les Nations Unies et leur Secrétaire général à poursuivre le règlement de ces différends régionaux persistants.

M. Al-Khatir (Qatar)

La communauté internationale souffre toujours de la course aux armements et fait face à une prolifération effarante des armes chimiques et biologiques dans un nombre croissant de pays.

Mon pays estime que la prolifération des armes chimiques et biologiques représente un danger aussi grand que celui des armes nucléaires. C'est pourquoi nous demandons à la communauté internationale de parvenir à un accord portant sur la prévention de la fabrication, de l'acquisition et de la prolifération des armes chimiques et biologiques. La question du danger que représentent ces armes nous mène au sujet du désarmement en général. Mon pays voudrait exprimer sa satisfaction de voir les progrès réalisés dans le domaine du désarmement, y compris dans le domaine des armes classiques.

M. Al-Khater (Qatar)

Nous devons louer à cet égard la récente initiative du Président des Etats-Unis d'Amérique, George Bush, visant des réductions substantielles des armes nucléaires. Nous espérons que d'autres puissances nucléaires suivront l'exemple des Etats-Unis.

La détente dans les relations internationales devrait permettre un renforcement des efforts collectifs de développement économique et social. Il existe une relation étroite entre les taux de croissance économique et le désarmement; chaque pas supplémentaire vers le désarmement sera une occasion d'accélérer le processus de développement économique.

La communauté internationale doit se pencher davantage sur le problème de la dette extérieure qui écrase les pays en développement et les empêche de réaliser leur objectif : garantir une vie meilleure à leurs peuples. Les problèmes des termes de l'échange et du transfert des techniques aux pays en développement, qui constituent un obstacle au développement des pays en développement, doivent être réglés.

Les problèmes de la pollution de l'environnement sont une source de vive préoccupation pour mon pays, qui attend beaucoup de la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement, qui aura lieu l'an prochain au Brésil. Mon pays est d'autant plus inquiet que la guerre du Golfe a encore aggravé les problèmes d'environnement dans notre région, avec les puits de pétrole incendiés, la pollution de l'air et de l'eau qui en résulte et la menace que cela pose à la biologie marine de toute la région du Golfe. De même, le déversement et l'enfouissement de matériaux toxiques dans les pays en développement ont un impact négatif sur les efforts que font ces pays pour préserver l'environnement et le développement économique.

Nous sommes très heureux de l'intérêt croissant manifesté par la communauté internationale à l'égard des problèmes sociaux. Ma délégation est extrêmement préoccupée par l'usage accru que les jeunes font de la drogue, et appuie tous les efforts internationaux visant à combattre la toxicomanie. Nous espérons que ces efforts donneront des résultats positifs.

Les événements qui se sont produits l'an dernier augurent une ère nouvelle de relations internationales. La communauté internationale doit profiter de la détente et de l'entente internationale pour confronter activement les innombrables défis que sont l'ignorance, la pauvreté, la maladie, le retard et la détérioration de l'environnement. C'est alors, et

M. Al-Khater (Qatar)

alors seulement, que les nobles principes de la justice, de la liberté et de l'égalité des nations prévaudront, et que la paix et la sécurité pour tous les peuples du monde finiront par régner.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le cadre du débat général pour ce matin.

(Le Président poursuit en anglais)

Je donne à la présent la parole aux représentants qui souhaitent intervenir dans l'exercice de leur droit de réponse.

Je rappelle aux délégations que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la durée des interventions faites dans l'exercice du droit de réponse est limitée à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. CORDOVEZ (Equateur) (interprétation de l'espagnol) : Du haut de cette tribune mondiale, et dans les instances régionales qui se sont occupées de la question, l'Equateur n'a cessé d'affirmer son attachement à la paix et son désir de surmonter les problèmes qui l'opposent au Pérou. Ce faisant, l'Equateur s'est montré fidèle à la volonté de paix qui doit inspirer les relations entre les Etats, et il s'est efforcé de contribuer à la création d'un climat de confiance et de coopération, préalable indispensable à l'intégration latino-américaine.

S'agissant de la déclaration de M. Torres y Torres Lara, Ministre des affaires étrangères du Pérou, je voudrais tout d'abord dire quelques mots à propos de l'incident qui, depuis août dernier, provoque des tensions entre les deux pays. Il s'agit d'une zone au sujet de laquelle l'Equateur et le Pérou interprètent différemment un jugement rendu à propos de la ligne de facto mentionnée dans le Protocole de Rio de Janeiro, de 1942.

L'esprit dans lequel les deux gouvernements font face à ce problème est celui de deux pays décidés à préserver leurs relations d'amitié. C'est ainsi que nous sommes parvenus à un accord qui devrait relâcher les tensions. La première phase en a été mise en oeuvre, mais il reste deux autres phases à aborder avant la création d'une zone de sécurité.

L'Equateur a toujours affirmé sa volonté de respecter cet accord, et il juge inacceptable que le Pérou introduise des éléments nouveaux qui ne font pas partie de l'accord librement accepté par les deux gouvernements.



M. Cordova (Equateur)

Notre position a toujours été claire. L'accord auquel sont parvenus l'Equateur et le Pérou par le biais de leurs ministres des relations extérieures doit suivre son cours, que ce soit de façon directe entre les deux pays ou par le biais des bons offices des quatre pays signataires de la Déclaration de Brasilia, du 15 septembre 1991, qui ont offert leur coopération pour trouver une solution et relâcher ainsi, dans un climat d'amitié et de concorde, les tensions existantes.

Pendant tout cet épisode, l'opinion publique équatorienne, les partis politiques et les médias ont conservé une attitude sereine qui contrastait avec les propos belliqueux émanant du Pérou. Le Gouvernement, le Congrès national et les forces armées de l'Equateur ont agi de la manière directe et pacifique que leur a inspirée le bien-fondé de leur cause.

Une fois encore, je réaffirme devant l'Assemblée générale des Nations Unies la volonté de l'Equateur de respecter l'accord de détente conclu avec le Pérou ainsi que la nécessité, pour les deux gouvernements, de se conformer à ses dispositions. Essayer d'introduire d'autres éléments, voire menacer d'action armée contre un poste militaire équatorien qui depuis plus de 15 ans existe au nord de la zone de tension, indiquerait que le Pérou n'a pas l'intention de respecter l'accord et qu'il veut remplacer le dialogue par l'emploi de la force. Cela montrerait une nette intention de rompre la paix. L'Equateur a le droit de dénoncer cette situation à l'Organisation des Nations Unies, dont la tâche principale est le maintien de la paix et de la sécurité.

Je me dois aussi de parler du différend territorial qui existe de longue date et qui constitue un obstacle à l'amitié entre le Pérou et l'Equateur. Ce n'est pas en niant avec insistance l'existence de ce différend que le Pérou le fera disparaître. Le discours d'aujourd'hui, le ministre de Torre Tagle l'a déjà prononcé mille fois. La Cour internationale de Justice, avec toute son autorité juridique et morale, a déclaré que le différend était un point de désaccord sur une question de fait ou de droit, un conflit juridique ou un conflit d'intérêts. Le simple fait de contester l'existence d'un litige ne prouve pas que celui-ci n'existe pas. Tant que ce problème subsistera, la justice et la raison seront compromises.

M. Cordova (Equateur)

C'est pourquoi l'Equateur réaffirme que le différend devrait être réglé définitivement, d'une manière juste, pacifique, honorable, réaliste, afin que les deux pays latino-américains qui sont unis par de nombreux liens, puissent trouver, à l'instar d'autres pays de la région, une solution qui réponde aux droits et aux intérêts légitimes des parties et élimine l'amertume et la méfiance.

La position de l'Equateur a été clairement exposée par le Président Rodrigo Borja il y a quelques heures à peine à cette même tribune. Sa déclaration reflète la position latino-américaine en faveur du droit et sa foi en l'autorité de S. S. Jean-Paul II. Le Président Borja a suggéré que nous nous mettions en phase avec les événements du monde, un monde caractérisé par des déclarations unilatérales sur le désarmement, par des relations sans précédent au niveau bilatéral et multilatéral, un monde où Juifs, Arabes et Palestiniens acceptent d'envisager les procédures et les modalités de négociations. En un mot, un monde d'où sera éliminé tout ce qui fait obstacle à la coexistence internationale.

La proposition de l'Equateur signifie que nous tournions la page afin que, conscients de l'instabilité sociale dangereuse que nous connaissons et de l'impérieuse nécessité de préserver nos démocraties, nous arrêtions de gaspiller nos efforts et nos ressources et que nous les consacrons entièrement à la solution des très graves problèmes qui affligent nos sociétés.

Voilà ce que nous voulons dire : réglons une fois pour toutes nos différends et, à cette fin, présentons tous les antécédents, documents et instruments juridiques pertinents devant être pris en considération pour parvenir à une décision objective et finale qui fasse autorité. Tous nos arguments seront utiles et serviront à analyser nos divergences relatives aux antécédents et documents.

Oublions la rhétorique employée depuis 50 ans et soyons ouverts à de nouveaux moyens de trouver des solutions. Qu'il soit mis fin à ce différend dont seuls quelques politiciens bénéficient dans leur tentative de créer des plates-formes politiques. Essayons de faire prévaloir le bon sens, le réalisme et la sobriété, et une vision de l'avenir plus conforme à notre époque.

La proposition du Président Borja doit être comprise dans sa perspective d'amitié, claire, pacifique et constructive. Elle est un appel au dialogue et

M. Cordovez (Equateur)

à la concertation. C'est pourquoi je lance de nouveau un appel au Pérou pour lui demander de faire preuve d'un esprit constructif et pacifique, de rechercher avec nous une solution à notre différend territorial, de comprendre la nécessité de surmonter nos différences pacifiquement, afin d'inaugurer une ère de concorde qui nous permette d'unir nos efforts pour créer une relation fructueuse entre nos deux pays.

M. TORRES y TORRES LARA (Pérou) (interprétation de l'espagnol) :  
Le Ministre des relations extérieures de l'Equateur, M. Diego Cordovez, a fait allusion à différents aspects de l'intervention que nous avons faite ce matin. Cependant, il a ajouté un aspect nouveau : il demande que le Pérou se conforme à l'engagement de détente pris par les deux ministres des relations extérieures afin de résoudre un problème spécifique concernant deux postes frontière séparés par 20 kilomètres.

En premier lieu, permettez-moi d'affirmer que le Pérou respecte toujours ses engagements. Par conséquent, j'aimerais qu'il soit noté que, comme toujours, nous sommes prêts à nous acquitter des engagements que nous avons pris.

A cela, il faut ajouter un point, omis par le Ministre des relations extérieures de l'Equateur, à savoir que de nouveaux événements sont intervenus dont les parties doivent tenir compte, afin que l'application de l'accord soit aussi efficace que possible. En effet, nous avons décidé de réparer le poste frontière de Cusumasa-Bumbuisa. Cependant ce poste n'a pu être trouvé, et il n'existe donc pas physiquement.

J'aimerais souligner que la seule façon de pénétrer dans la zone où se trouve le poste en question est de l'aborder du côté équatorien. De plus, l'Equateur a réaffirmé à plusieurs reprises que ces postes frontière relèvent d'un protocole qui n'existe pas. Ces faits prouvent donc que l'Equateur ne reconnaît pas ce qui constitue en fait notre frontière.

Mais il y a plus : la perforation ou le trou présenté comme le site du poste frontière ne correspond pas à l'emplacement correct, ce qui démontre, une fois de plus, une divergence de vue.

Bien que le Ministre équatorien ait déclaré que son pays avait décidé de rétablir le poste frontière, il ne souhaite pas le faire conformément aux formalités prévues ou par un acte qui réponde pleinement à toutes les conditions stipulées dans le Protocole de Rio de Janeiro.

M. Torres y Torres Laza (Pérou)

Si nous ajoutons à ces faits les déclarations faites aux médias par le Ministre, dans lesquelles il a nié l'existence ou la validité du Protocole qui fait état de ce poste frontière, la réparation ou le remplacement du poste perdrait toute valeur légale. Hier, le Président de la République de l'Equateur a omis de mentionner le Protocole de Rio de Janeiro, base juridique qui a servi à définir la frontière. Il existe donc une contradiction du côté équatorien : d'un côté il parle de restaurer le poste et, de l'autre, dans ses déclarations, il ne reconnaît pas le Protocole de Rio de Janeiro.

Par ailleurs, il a été constaté au cours des dernières semaines que le poste équatorien "Teniente Ortíz" se trouverait dans la zone de sécurité éventuelle envisagée par les deux ministres. Si tel était le cas, il serait essentiel de retirer également ce poste, afin de démilitariser la zone conformément à l'accord passé entre les deux ministres.

Si le but essentiel de l'accord est de restaurer la détente et d'établir une zone démilitarisée, alors les postes militaires des deux pays devraient être retirés de la zone.

M. Torres y Torres Lara (Pérou)

Un deuxième point soulevé par le Ministre des relations extérieures est que le Protocole pose des problèmes, parce que les parties ne sont pas d'accord. A cet égard, il convient de signaler que ceux qui ont souscrit au Protocole de Rio de Janeiro qui fixait définitivement les frontières entre le Pérou et l'Equateur - à savoir l'Equateur, le Pérou et les pays garants - sont les seuls qui puissent se référer au document en question. Or, en l'occurrence, l'Equateur est la seule partie qui semble ne pas reconnaître la validité de cet instrument juridique. Pour le Pérou, c'est un document absolument valable; pour le Brésil, c'est un document absolument valable; pour l'Argentine, le Chili et les Etats-Unis, en tant que pays garants, c'est un document absolument valable. Mais le fait est que l'Equateur, de façon tout à fait unilatérale face à cinq autres pays, veut s'arroger la faculté de juger si le document est valable ou pas. Les pays garants eux-mêmes se sont prononcés récemment à ce sujet, le 15 septembre dernier, en convoquant l'Equateur et le Pérou et en leur demandant de continuer sur la voie tracée par le Protocole de Rio de Janeiro.

L'on ne peut permettre que des problèmes soient créés parce qu'une seule partie s'arroge unilatéralement le pouvoir de décider qu'un document est nul et non avenue ou tout simplement qu'il n'existe pas. En conséquence, le Protocole de Rio de Janeiro a une valeur juridique absolue et ne peut être déclaré nul et non avenue simplement parce que l'une des parties déclare qu'il en est ainsi.

Le Ministre des relations extérieures de l'Equateur a déclaré qu'il a foi dans le droit, mais il oublie que cette foi dans le droit repose précisément sur le respect des pactes auxquels on a adhéré. L'Equateur a signé le Protocole de Rio de Janeiro; son congrès l'a adopté; ses représentants l'ont ratifié. Tout cela doit être signalé.

Autre chose encore : conformément au Protocole, l'on a pu délimiter 95 % des frontières - près de 1 600 kilomètres. Pendant huit années pleines, l'application du Protocole n'a présenté aucun problème. Chaque borne a pu être placée, sous la signature du Pérou et de l'Equateur. Mais maintenant, alors qu'il ne reste plus que 5 % des frontières à délimiter, voilà que l'on présente des observations. Les seules observations valables qui pourraient être faites sont celles que le Pérou pourrait faire valoir contre l'Equateur,

M. Torres y Torres Lara (Pérou)

parce que celui-ci ne respecte pas ses engagements et qu'il retarde la solution finale des délimitations de frontières pour ces 5 % restants.

Pour finir, le Ministre des relations extérieures de l'Equateur a fait allusion à des problèmes politiques éventuels. Je crois en effet que ceux-ci existent, mais c'est en Equateur qu'il faut en trouver l'origine. Malheureusement, pendant de nombreuses années, l'Equateur a communiqué à ses enfants, à sa jeunesse, sur la base de cartes erronées et de renseignements inexacts, une interprétation fautive du Protocole de Rio de Janeiro. Il montre à ses enfants, à sa jeunesse, une réalité géographique totalement erronée. Il en est résulté qu'en Equateur, à l'approche des élections, les hommes politiques, au cours de leurs campagnes électorales, ressortent la question du Protocole. Et c'est cela qu'il nous faut dénoncer. Essayer de justifier devant leur électorat leur attitude en cette haute instance équivaut à chercher à internationaliser un problème essentiellement interne.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Equateur, qui a demandé à intervenir une seconde fois dans l'exercice de son droit de réponse. Je rappelle que, dans ce cas, son intervention est limitée à cinq minutes.

M. CORDOVEZ (Equateur) (interprétation de l'espagnol) : Je ne crois pas que cette enceinte soit celle qui convient le mieux pour entrer dans des détails, y compris des détails de caractère technique, qui pourraient fort bien être débattus selon les lignes proposées par le Président Borja. J'aimerais cependant apporter des précisions à propos de certains points évoqués dans la dernière intervention du Ministre des affaires étrangères péruvien. Lorsque les représentants de l'Argentine, de la Colombie, du Chili et des Etats-Unis se sont réunis, ils ont demandé à nos deux pays de surmonter les tensions qui s'étaient créées dans un secteur particulier. Ils nous ont demandé de progresser dans l'exécution de l'accord de détente. Le Ministre des affaires étrangères péruvien a mentionné une question qui en effet avait été soulevée pendant ces négociations, mais à laquelle nous étions entièrement disposés à trouver une solution. J'ai parlé de l'accord de détente, parce que, de toute évidence, c'est le problème le plus urgent qui existe entre nos deux pays.

M. Cordovez (Equateur)

Il me semble que la seule conclusion que l'on puisse tirer de la dernière intervention du Ministre des affaires étrangères du Pérou est qu'il existe une contradiction intrinsèque dans la position de son gouvernement. En effet, ce matin, il a dit qu'il n'existait pas de problèmes, que tous les problèmes entre nos deux pays avaient été surmontés et résolus. En parlant de la sorte, il ne fait que souligner l'importance, l'opportunité, la sagesse et la valeur des suggestions qui ont été faites par le Président de l'Equateur, dans son intervention d'hier devant cette même assemblée.

Nous avons des positions opposées sur toute une série de questions, y compris sur le Protocole de Rio de Janeiro de 1942. Mais nous voulons résoudre ces problèmes. Nous souhaitons discuter de ces divergences qui, d'après le Ministre péruvien, ont déjà fait l'objet d'une solution ou en tout cas seraient faciles à résoudre si on se conformait à certains mécanismes qui, pourtant, n'ont pas répondu à cet objectif au cours des 50 dernières années. C'est pourquoi nous voudrions que l'on essaie de trouver une façon de résoudre ces divergences - dont certaines sont fondamentales sous certains aspects, j'en suis entièrement d'accord -, mais le Gouvernement du Pérou a dit ce matin qu'il n'y avait pas de divergences.

Je voudrais lancer un nouvel appel, en premier lieu, pour que soit appliqué l'accord de détente, qui a pour objet de résoudre un problème immédiat.

Le poste Lieutenant Ortiz mentionné par le Ministre du Pérou se trouve là où il est depuis 15 ans. Son existence n'a pas été évoquée pendant ces négociations. La seule chose qui l'ait été alors est l'inexistence d'une borne, et nous avons déclaré que nous étions prêts à la remettre en place, parce que ceci fait partie de l'accord de détente. Mais ne nous laissons pas entraîner dans des voies de garage à propos d'autres questions et n'essayons pas de prolonger ces négociations et de compliquer les choses en tentant de trouver des solutions à d'autres problèmes, qui doivent être résolus, nous en sommes d'accord, mais dans une atmosphère de tranquillité et de paix. Ce sont là des problèmes ou des divergences de fond, dont nous sommes prêts à discuter, comme le font aujourd'hui les nations civilisées, car nous pensons que c'est le dialogue qui peut nous aider.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou, qui a demandé à intervenir une seconde fois, dans l'exercice de son droit de réponse. Je lui rappelle que son intervention doit être limitée à 5 minutes.

**M. TORRES Y TORRES LANA** (Pérou) (interprétation de l'espagnol) : J'aimerais faire remarquer que, dans son intervention, le Ministre des relations extérieures de l'Equateur a une fois de plus omis de dire la vérité dans son entièreté. Dans la déclaration faite récemment par les pays garants du Protocole de Rio de Janeiro, il est demandé instamment aux parties d'adopter les mesures nécessaires pour trouver une solution pacifique au problème, y compris l'éloignement immédiat de tout le personnel militaire, de façon à éviter toute possibilité d'affrontement ou d'effusion de sang. La présence d'un poste militaire de l'Equateur dans cette zone, qui est peut-être une zone de sécurité, demande qu'une compensation soit accordée en contrepartie, conformément à l'accord.



M. Torres y Torres Lara (Pérou)

Ainsi, tandis que le Pérou déplacerait ses effectifs militaires, l'Equateur devrait aussi retirer son personnel de ladite zone, à partir du poste Lieutenant Ortiz qui serait situé dans la zone de sécurité. En outre, le Ministre des relations extérieures Cordova insiste à nouveau sur le fait que, s'il existe des problèmes limitrophes, c'est parce que nous sommes engagés dans un débat. Certes, nous sommes engagés dans un débat, mais il y a débat parce que l'Equateur ne veut pas accepter le mandat du droit, le mandat du protocole, le mandat de la parole donnée. Nous sommes prêts à négocier, nous aussi. Le dialogue a été une politique ouverte et permanente du Ministère des affaires étrangères du Pérou tout au cours de l'histoire de la République. Mais le dialogue doit être conforme au droit. Dans le cas présent, le dialogue doit se dérouler conformément aux clauses V et VII du Protocole de Rio de Janeiro, où l'on signale très clairement que tout doute qui pourrait exister dans l'interprétation et l'application du Protocole devra être examiné dans les termes signalés à la clause VII du même document, avec la participation des pays garants, à savoir l'Argentine, le Brésil, le Chili et les Etats-Unis.

Nous lançons, nous aussi, un appel, dans le cas présent à l'Equateur, pour que ce pays accorde ses actes au droit, pour que, conformément aux principes et aux normes qui inspirent les relations internationales, il adapte ses actes de façon à respecter strictement le Protocole de Rio de Janeiro.

C'est pour ces raisons que, de l'enceinte internationale la plus haute, nous exhortons et prions instamment la République soeur de l'Equateur de résoudre tout problème qu'elle croit encore être en suspens en ce qui concerne la fixation des points concrets et des bornes qui manquent sur 5 % de la ligne frontalière qui a été tracée. Dans ce domaine, et dans le cas spécifique de la situation tendue qui s'est développée entre les bornes de Cusumasa-Bumbuisa et Yaupi-Santiago, le Pérou invite officiellement l'Equateur à résoudre de manière pacifique cette situation, en application de l'arrêt de l'arbitre brésilien Díaz de Aiar qui, en ce qui concerne ce secteur frontalier, apparaît aux points IV, V et VI de l'Acte de la Commission mixte chargée de la démarcation des frontières.

En bref, nous réaffirmons notre désir d'engager le dialogue conformément aux termes de l'engagement, de même que la pleine validité du Protocole de Rio de Janeiro, sous la garantie des pays garants.

La séance est levée à 18 h 45.